Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 9270036
Centre d'intérêt: 640

Plante, Gérard.

Multi-media au Saguenay-Lac-St-Jean : premiers contacts, implantation de la structure de participation, décembre 1969 - 31 juillet 1974 / Gérard Plante. -- Montréal : Multi-media, Service de recherche et d'évaluation, 1975.

ix, 90 f. ; 28 cm. -- (Rapport de recherche / Multi-media ; 11)

Bibliogr.: f. 83-90.

Cote Dewey: 374.9'714/P713m Cote LC: LC/5254.2/.03

Descripteur(s): *Télévision éducative *Historique *Structure *Participation *Organisation administrative *Education des adultes

Identificateur(s) de nom: *Multi-media (Projet)

Cette rétrospective historique décrit les diverses phases d'implantation du programme Multi-media dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, de décembre 1969 à juillet 1974. Après un rappel des premiers contacts de la région avec Multi-Media, le document emprunte une démarche analytique pour présenter l'élaboration du modèle des structures régionales de participation et la mise au point des procédures administratives concernant les frais de ces structures.

Le rapport puise une bonne partie de son information dans les journaux et dans un certain nombre d'entrevues avec des personnalités importantes du programme Multi-media. Il s'appuie principalement sur les documents internes du programme.

Type de document: r
Région(s) administrative(s): 02
Auteur de l'analyse: fr

EDUQ 8270886

MULTI-MEDIA AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN: PREMIERS CONTACTS -- IMPLANTATION DE LA STRUCTURE DE PARTICIPATION - - -

par Gérard Plante

☐ Le Saguenay-Lac-Saint-Jean attendait et désirait Multi-Media. Pourtant l'implantation de ce programme n'y fut pas facile.

Pourquoi?

☐ Le bureau central de Multi-Media a joué un rôle important dans la conception et dans la mise en place des structures régionales de Multi-Media.

Quel fut ce rôle?

Voilà deux questions auxquelles le document de Gérard Plante --Rapport de recherche no 11 du Service de recherche et d'évaluation de Multi-Media-- vous apporte des éléments de réponse.

MULTI-MEDIA, Service de recherche et d'évaluation
600, rue Fullum, Montréal

Le 13 janvier 1975

Gérard PLANTE

MULTI-MEDIA AU SAGUENAY/LAC-ST-JEAN:
PREMIERS CONTACTS -- IMPLANTATION
DE LA STRUCTURE DE PARTICIPATION
(DECEMBRE 1969 - 31 JUILLET 1974)

Rapport de recherche no. 11

M E R C I

L'histoire du programme Multi-Média ne peut s'écrire à partir des seuls documents écrits. En ce qui concerne l'implantation au Saguenay-Lac-St-Jean, nous devons beaucoup aux entrevues et aux conversations que vous avons eues avec M. Paul-André Cantin, coordonnateur régional de Multi-Média au Saguenay-Lac-St-Jean ainsi qu'à MM. Gaston Rhainds et Léonce Girard, animateurs de la même région. Sans leur apport, bien des choses nous seraient restées insaisissables. Nous leur exprimons ici notre sincère gratitude. Nous devons un merci particulier à M. Gaston Rhainds, qui ne nous a pas ménagé son temps et qui nous a fourni, en plus, une importante documentation.

Nous remercions également M. Guy Messier, coordonnateur général de Multi-Média, M. Jacques Milot, directeur des services d'animation et M. Denis Fagnan, directeur du service de recherche, qui ont bien voulu lire notre document avant sa diffusion et nous ont présenté de judicieuses remarques.

AVANT-PROPOS

Pourquoi?

Pourquoi ce document sur l'implantation des structures régionales de Multi-Média au Saguenay-Lac-St-Jean?

L'histoire des structures de participation --dont l'élément crucial est sans contredit constitué par les comités régionaux et ce qui gravite autour d'eux-- peut, avec profit estimons-nous, faire l'objet d'une réflexion spéciale. Nous voulons commencer cette réflexion par le Saguenay-Lac-St-Jean. L'insertion du Programme Multi-Média dans la contexture des activités éducatives pour les adultes de cette région présente, en effet, un intérêt particulier: c'est dans ce milieu qu'à la suite de l'expérience Tévec a germé, il y a quelques années, l'idée d'un système multimédia d'envergure provinciale. Le "projet" Multi-Média, dès sa naissance, se trouvait déjà en connaturalité avec le milieu du Sag-Lac: et ce fait nous invitait à commencer notre étude par cette région.

Intérêt général

Il ne s'ensuit pas que le présent document n'a d'intérêt que pour les "multi-mediistes" du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Sans doute les démarches des responsables du projet n'ont-elles pas été les mêmes dans toutes les régions; sans doute les réactions premières des divers milieux d'implantation n'ont-elles pas été identiques; mais l'élaboration du modèle des structures régionales et la mise au point des procédures administratives concernant les frais de ces structures --travaux qui ont été accomplis au bureau central-- intéressent toutes les régions, et on en trouvera un exposé sommaire dans le présent document. Notons, au surplus, que les réflexions

que nous suggèrent les faits observés au Saguenay-Lac-Saint-Jean ont aussi une portée générale.

Contenu

Le sujet abordé ici aurait pu être traité avec plus d'ampleur. On aurait pu, par exemple, inclure dans l'histoire de l'implantation, l'histoire des activités de l'équipe. On aurait pu pousser plus loin l'analyse des réactions du "monde de l'éducation" du Sag-Lac devant Multi-Media. Comme nous avons opté pour une démarche analytique, le présent texte s'en tient aux seules structures de participation, les études plus englobantes étant remises à plus tard. Du point de vue chronologique, les faits considérés dans ce texte couvrent la période allant de décembre 1969 au 1er août 1974.

Sources

Bien qu'il puise une bonne partie de son information dans les journaux et dans un certain nombre d'entrevues avec des personnalités importantes du Programme Multi-Media, notre travail s'appuie principalement sur les documents internes du Programme. Il n'y a pas là un effet du hasard. La documentation interne de Multi-Media, comme toutes les documentations particulières des multiples initiatives du ministère de l'éducation est destinée à s'engouffrer dans les caves du gouvernement, après avoir séjourné dans divers autres lieux. Il appartient à l'historien de Multi-Media, avons-nous pensé, de tirer le meilleur parti possible de cette documentation, alors qu'elle est encore facilement accessible.

Nous espérons que nos collègues de Multi-Media, de quelque service qu'ils soient, nous communiqueront, après avoir lu ce document, leurs remarques, commentaires ou suggestions.

TABLE DES MATIERES

	Page
EXPLICATION DES SIGLES ET ABREVIATIONS	ix
I - PREDISPOSITIONS REGIONALES ET PREMIERS CONTACTS AVEC MULTI-MEDIA	1
- Une attention éveillée...une attente	1a
. Comité d'implantation	1
. CASC	3
- Une déception	4
. Pas de Sag-Lac	4
. Action du CASC	5
. Oui au Sag-Lac	6
- Impatience d'agir	7
. Centres de documentation	7
. Comité régional d'étude de M-M.	8
- Premiers contacts officiels avec Multi-Media ..	9
. 1ère visite de Noreau	9
. 2e visite de Noreau	11
- A Jonquière, le 20 novembre 1971	12
. Une idée de l'ICEA	13
. Participants	14
. Succès	15

II - L'IMPLANTATION DES STRUCTURES REGIONALES 16

- La question des structures régionales au Sag-Lac, fin-novembre 1971 17
  . Action du Comité de stratégie 17
  . Action du Comité régional d'étude 18
  . Deux propositions différentes 20
  . CRMM provisoire 22

- Au bureau central: quelques décisions importantes 24
  . 1ère étude du bureau central 25
  . Cantin, coordonnateur régional 26

  conseil régional provisoire (CRPMM) s'active 27
  . Choix du CRPMM 28
  . Opposition du Comité de stratégie 29
  . Le coordonnateur général attend 30
  . Le CRPMM attaque 31
  . Réplique 32
  . Rencontre organisée par le CRD 33
  . Majorité aux usagers de M-M. 36
  . Autres options écartées 37
  . Juin 72: trève 38

- Le bureau central met au point sa conception des structures régionales 40
  . D'après les orientations du 10 mai 1972 .. 42
  . Le groupe TRI 44
  . Sur le terrain 47
  . Décision du comité de coordination 48

. Le modèle du comité régional 49
. La question des frais 52

- Déblocage final au niveau régional 55
. 1ère réunion du comité régional Sag-Lac 55
. Avant la 1ère réunion 56
. Depuis la 1ère réunion 60

III - QUE PEUT-ON DEGAGER DE CE RECIT? 63
. Sag-Lac région difficile 64
. Longs délais au bureau central 66
. Perspectives de travail 67

IV - RESUME: (Chronologie: # tableau récapitulatif..... 70
- 1969 - 70 71
- 1971 72
- 1972 74
- 1973 77
- 1974 78
- Tableau 1 80

PRINCIPALES SOURCES 83
- A. Procès-verbaux 83
- B. Articles de journaux et documents divers .. 83
- C. Entrevues 89

EXPLICATION DES SIGLES ET ABREVIATIONS

CA - Commission administrative du Programme Multi-Media.

CASC - Comité d'action sociale et culturelle.

CC - Comité de coordination du Programme Multi-Media.

CE - Comité exécutif du Programme Multi-Media.

CRD - Conseil régional de développement.

CRPMM- Conseil régional provisoire de Multi-Media.

MM - Ces deux lettres placées devant un chiffre(e.g. MM-1550,) indiquent qu'il s'agit d'un document appartenant à la documentation du chroniqueur de Multi-Media, au service de recherche et d'évaluation.

PV - Procès-verbal.

Sag-Lac - Saguenay-Lac-St-Jean.

- I -

PREDISPOSITIONS REGIONALES
ET PREMIERS CONTACTS AVEC MULTI-MEDIA

Une attention éveillée...une attente

Lorsque le 15 mars 1971, au cours d'une conférence de presse spéciale tenue à l'hôtel Windsor de Montréal, le ministre de l'éducation, monsieur Guy Saint-Pierre, annonçait[1] la création, par arrêté en conseil,[2] du "Programme Multi-Media de formation pour le développement des ressources humaines du Québec", cette nouvelle captait facilement, au Saguenay/Lac-Saint-Jean, l'attention de tous les "tévécois" (oserait-on dire "ex"-tévécois?...Tévécois un jour: tévécois toujours!). Cette création du programme Multi-Media répondait à une longue attente au Sag/Lac.

Comité d'implantation

Plus d'un an auparavant, en décembre 1969, avait eu lieu la dernière session d'examens de Tévec et le ministre de l'éducation, donnant suite à une recommandation du "Comité du programme de récupération de Tévec", avait constitué un "Comité d'implantation de la télévision éducative pour la

---

1 - "Conférence de presse du ministre de l'éducation: Projet Multi-Media", lundi 15 mars 1971, Montréal (texte inclus dans la pochette de presse de la conférence. (MM-21).

2 - Arrêté en conseil no 905, "Concernant la création d'une commission administrative pour le programme Multi-Media de formation pour le développement des ressources humaines du Québec", 10 mars 1971. (MM-90).

formation des adultes".[3] Au cours de l'année 1970, les tévécois avaient suivi avec attention --dans la mesure du possible-- les travaux de ce comité, dont quatre membres sur six étaient tévécois. Ils avaient appris que le rapport de ce comité --rapport dont le texte devait rester assez longtemps en circuit fermé[4]- avait été remis au ministre en juillet, qu'il proposait un système multi-media pour la formation des adultes et qu'il faisait une grande place à la participation.[5] Ils avaient appris que le conseil des ministres, en décembre 1970, avait approuvé en principe le projet Multi-Media;[6] et le 16 février 1971 ils avaient enten-

---

3 - Approuvé en principe par le conseil des ministres, le 19 mars 1969; puis par un arrêté en conseil (n. 2541) le 20 août, le "Comité du programme de récupération de Tévec" commença son travail en juillet. Il adressa son rapport au ministre de l'éducation le 23 octobre 1969. Conformément à une recommandation contenue dans ce rapport, le sous-ministre Yves Martin, au nom du ministre avait formé le "Comité d'implantation de la télévision éducative" le 12 décembre 1969.

4 - Présenté le 17 juillet 1970, en deux tomes, le rapport du Comité d'implantation de la télévision éducative pour la formation des adultes s'intitulait: Projet Multi-Media de formation pour le développement des ressources humaines du Québec. Le Devoir du 1er septembre 1970, en divulguait plusieurs détails dans un article de Gilles Provost, intitulé: "Décision imminente: Tévec serait étendu à tout le Québec".

5 - Gilles Provost, "Décision imminente? Tévec serait étendu à tout le Québec", Le Devoir, 1er septembre 1970.

6 - Le 2 décembre 1970, le conseil des ministres donnait une approbation de principe au projet tel que décrit dans le "Mémoire du ministre de l'éducation au conseil des ministres", daté du 24 novembre 1970. (MM-6). Monsieur Saint-Pierre confirme ce fait à l'Assemblée Nationale, le 18 décembre 1970 (Montréal-Matin, le 19 décembre 1970: "L'opération Tévec sera poursuivie").

de monsieur Guy Saint-Pierre, ministre de l'éducation, annoncer que "mercredi prochain" un arrêté en conseil préciserait la structure de base de ce projet où "la population concernée participera au choix des contenus de formation (programmes, etc.) par le truchement de comités régionaux dont la structure reste à décider".[7] C'est cet arrêté en conseil --adopté par le conseil des ministres, le 10 mars 1971-- que Monsieur Saint-Pierre commentait dans sa conférence de presse, le 15 mars.

D'autre part,[8] au cours de l'année 1970, un certain nombre de tévécois, convaincus qu'une expérience comme Tévec ne devait pas rester sans lendemain, avaient lancé un mouvement en vue de transposer dans le système éducatif du Sag/Lac certaines caractéristiques déjà expérimentées dans le cadre tévécois. Groupés dans un comité dit "Comité de stratégie", ils avaient fondé le CASC (Centre d'action sociale et culturelle) et avaient d'abord tenté de faire adopter dans l'éducation permanente une structure de participation. Cette tentative n'ayant

CASC

---

7 - Gilles Provost, "Multi-Media se mettra en marche d'ici un mois", Le Devoir, 17 février 1971.

8 - Dans ce paragraphe, nous nous inspirons d'une entrevue (23 avril 1974) avec monsieur Gaston Rhainds, qui fut président directeur du CASC.

pas abouti, le CASC entreprit de susciter aux quatre coins du Sag/Lac des organismes qui perpétueraient dans la population ce qu'avait incarné Tévec, à savoir: le souci du développement éducatif et le souci de mettre à profit, à cette fin, les ressources éducatives locales et régionales. De cette initiative étaient issus divers groupements à Rivière-Eternité, à Ste-Rose, à St-Cyriaque, à Chicoutimi (Le Joint). La création de Multi-Media annoncée le 15 mars 71 par le ministre Saint-Pierre répondait donc à des préoccupations éducatives déjà très vives dans la population du Sag-Lac; elle comblait une attente.

Une déception

Pas de Sag-Lac

La nouvelle comblait une attente, mais elle décevait un espoir. Lorsque le ministre de l'éducation avait déclaré, le 16 février 1971, que le système Multi-Media se mettrait bientôt en marche dans la région de Montréal et dans le Nord-Ouest du Québec,[9] les tévécois avaient été surpris de constater que le ministre ne mentionnait pas la région du Sag/Lac. Ils espéraient que suite à leurs représenta-

---

9 - Gilles Provost, loc. cit.

tions cette omission serait corrigée. Or le 15 mars, au cours de sa conférence de presse, le ministre disait bien que "sous la pression du milieu" "nous devons aujourd'hui envisager d'étendre le début du projet Multi-Media à cette région" du Sag/Lac, mais il ne mentionnait que deux régions où le projet serait "d'abord" mis en marche: la région de Montréal et celle du Nord-Ouest du Québec.[10] Le CASC s'en émut.[10a] Il était impensable, estimait-il, qu'en région qui était déjà familière, grâce à Tévec, avec la philosophie éducative de Multi-Media, une région qui avait déjà expérimenté la télé éducative, l'animation éducative et la participation, ne fût pas la première à bénéficier des ressources considérables qu'offrit le nouveau programme Multi-Media.

Action du CASC

Le CASC suscita un mouvement de pression sur le ministre de l'éducation afin de l'amener à ajouter le Sag/Lac à Montréal et au Nord-Ouest du Québec comme région inaugurale du nouveau programme. Fournissant aux organismes de la région des textes bien conçus il amena ces organismes à exprimer publiquement leur désir et à écrire à Monsieur Saint-Pierre. Ainsi firent le CRD et les quatre associations d'enseignants du Saguenay/Lac-Saint-Jean, le Cercle des Fermières, le conseil

---

10 - "Conférence de presse du ministre de l'éducation: Projet Multi-Media", lundi 15 mars 1971, Montréal (texte inclus dans la pochette de presse de la conférence).

10a -Jean-Marie Fortin, "Procès-verbal d'une réunion du comité de stratégie, le 16 mars 1971", 3 p., (MM-3414).

municipal de Chicoutimi, la Jeune Chambre de la Baie, etc.[11] Des éditorialistes appuyaient le mouvement, dénonçant "le fait que la population du Saguenay/Lac-Saint-Jean ait encore servi de 'cobaye' ou de 'colonisateurs' pour des projets concrets qui serviront partout ailleurs sauf chez nous", et soulignant qu'il y avait dans la région tout le potentiel nécessaire pour lancer Multi-Media, "tant dans son administration que dans la préparation de son contenu pédagogique".[12] Le mouvement réussit. Lorsque, le 22 juin 1971, le ministre Saint-Pierre tenait, à Québec, une conférence de presse pour annoncer les noms des membres de la commission administrative du programme Multi-Media, il déclarait enfin, à la grande satisfaction des intéressés, que le projet Multi-Media englobera, outre la région métropolitaine et le Nord-Ouest-québécois, la région du Saguenay/Lac-Saint-Jean.[13]

Oui au Sag-Lac

---

11 - Voir Le Soleil, 22 mars 1971: "Autre pression concernant Multi-Media". -- Le Soleil, 25 mars 1971: "Après Tévec pourquoi pas Multi-Media?" -- Le Soleil, 2 avril 1971: "Multi-Media s'en vient" (texte de Gaston Rhainds, pour le CASC). -- Progrès-Dimanche, 11 avril 1971: "Le Cercle des Fermières s'adresse au gouvernement". -- Le Soleil, 18 mai 1971: "Chicoutimi: Multi-Media". -- Progrès-Dimanche, 23 mai 1971: "Multi-Media: priorité à la région".

12 - Roch Desgagné, "Resterons-nous des cobayes et des colonisateurs?" Progrès-Dimanche, 21 mars 1971.

13 - Gilles Lesage, "Multi-Media retardé de 9 mois", Le Devoir, 23 juin 1971. -- Monsieur Saint-Pierre avait d'abord répondu au conseil municipal de Chicoutimi et à la Jeune Chambre de la Baie qu'il ferait étudier la question par la commission administrative lorsqu'elle serait constituée. Voir: Le Soleil, 18 mai 1971: "Chicoutimi: Multi-Media"; Progrès-Dimanche, 23 mai 1971: "Multi-Media: priorité à la région".

Impatience d'agir

Les tévécois pouvaient donc se réjouir à la pensée qu'ils seraient bientôt des "multi-médiistes". Si, à ce moment-là, Multi-Media avait été opérationnellement bien au point, il aurait pris rapidement une très large extension. Malheureusement, tel n'était pas le cas. Le ministre avait constitué la commission administrative le 22 juin 1971; et celle-ci avait tenu sa première réunion le 29 juin. La veille, monsieur Jean-Jacques Noreau --qui avait accepté depuis une couple de mois de remplir au moins temporairement la fonction de coordonnateur général-- avait rassemblé pour la première fois son équipe opérationnelle dont c'était le mandat d'opérationnaliser l'arrêté en conseil 905. Le bureau central, au moment où la région du Sag/Lac était officiellement intégrée au programme Multi-Media, commençait un travail de réflexion: il n'avait donc encore aucun plan d'organisation, aucun programme d'action à offrir pour canaliser les aspirations des tévécois.

Les tévécois, eux, avaient déjà des idées. D'abord quant aux activités éducatives à entreprendre. Les membres du CASC, ayant constaté au cours de l'expérience Tévec, que

Centres de documentation

l'information socio-économique et autre stockée sur les tablettes des organismes comme le CRD, les syndicats, les bureaux des ministères, y compris celui de l'éducation, n'était pas facilement accessible à la population, avait conçu le projet du "Centre de documentation de l'ère nouvelle". On ambitionnait d'implanter dans la région quelques 70 centres locaux de référence, d'information et de formation, centres locaux gravitant autour de quatre centres principaux installés dans les commissions scolaires régionales.[14] Le CASC espérait obtenir l'adhésion des CSR à ce projet; il tenta aussi mais en vain d'y intéresser Multi-Media.[15]

Comité régional d'étude de M-M

D'autre part, des "non-tévécois" avaient des idées sur les éventuelles structures de participation du programme Multi-Media. Ils fondèrent, sous la présidence de monsieur Roger Bellavance, directeur général de la CSR Louis-Hémon (et subséquemment responsable du bureau régional du MEQ au Lac-Saint-Jean) un "Comité régional d'étude de Multi-Media":

---

14 - Jacques Cayer, Note à l'équipe opérationnelle, 15 octobre 1971 (MM-173). -- Nous nous inspirons aussi, dans ce paragraphe, de notre entrevue du 22 avril 1974 avec monsieur Gaston Rhainds.

15 - Jacques Cayer, op. cit.

comité groupant les quatre directeurs généraux et les quatre directeurs de l'éducation permanente des CSR du Saguenay/Lac-Saint-Jean.[16] A la fin de juillet 1971, ce comité avait déjà tenu 3 ou 4 réunions et tenté de définir à quelles conditions les CSR collaboreraient avec Multi-Media.[17]

Premiers contacts officiels avec Multi-Media

A ce moment, toutefois, il n'y avait encore eu aucun contact entre la direction générale de Multi-Media et les leaders éducatifs, tévécois ou non-tévécois, du Saguenay/Lac-Saint-Jean. Dès les premières réunions de l'équipe opérationnelle (i.e. à partir du 28 juin) il fut question d'une prochaine visite du coordonnateur général, monsieur Jean-Jacques Noreau, au Saguenay/Lac-Saint-Jean; et le responsable des relations publiques, monsieur Claude Lortie, était chargé de préparer cette visite. Effectivement, M. Noreau accompagné de M. Lortie, débarquait à Jonquière le 26 juillet

1ère visite de Noreau

---

16 - Claude Lortie, "Appréciation des rencontres effectuées dans la région de Chicoutimi, les 26 et 27 juillet 1971" (MM-110).

17 - Loc. cit.

au soir, pour y séjourner jusqu'au lendemain soir.[18] MM. Noreau et Lortie eurent des échanges avec les dirigeants du CEGEP de Jonquière: M. Paul-Arthur Fortin (directeur général du CEGEP et président du CRD), M. Gaudreault, (secrétaire général) et le P. Asselin (administrateur). Ils virent aussi, du côté du système scolaire, M. Roger Bellavance, directeur général de la CSR Louis-Hémon et président du Comité régional d'étude de Multi-Media. Les préoccupations des tévécois de la structure de participation furent exposés à MM. Noreau et Lortie par M. Gaston Rhainds (président du CASC) qui devait quelques semaines plus tard (en septembre) devenir membre de la commission administrative de Multi-Media, à titre de représentant de la population visée. Les représentants de Multi-Media rencontrèrent aussi M. Paul-André Cantin (directeur de l'office du plan du Québec), qui, en janvier 1972, deviendra le premier coordonnateur régional de Multi-Media; ils eurent un premier contact avec M. Jacques Cayer, qui devait bientôt rejoindre M. Lortie, aux relations publiques de Multi-Media; et ils accordèrent une entrevue à M. Bertrand Tremblay, rédacteur en chef du journal Le Soleil de Chicoutimi.

---

18 - Loc. cit.

Ce premier contact du central avec la région était de bon augure. Optimiste, le coordonnateur général affirmait que le coordonnateur régional serait vraisemblablement nommé à l'automne et que 14 animateurs (Tévec en avait 4) seraient en fonction en janvier 1972. A ceux qui craignaient les possibles envahissements du nouveau programme, M. Noreau déclarait: "Multi-Media ne vient pas remplacer ce qui se fait à l'Education permanente et dans les commissions scolaires...Multi-Media ne vient pas jeter à terre le système d'éducation des adultes. Nous espérons toutefois l'influencer."[19] Bien des réserves à l'égard de Multi-Media, bien des craintes tombèrent. MM. Noreau et Lortie rentrèrent passablement satisfait de leur voyage, mais non sans avoir perçu qu'au Saguenay/Lac-Saint-Jean des opinions divergentes quant aux structures régionales de Multi-Media pourraient bien un jour s'affronter. Le CASC de M. Rhainds représentait une tendance; le Comité d'étude de Multi-Media (de M. Bellavance) en représentait une autre.

2e visite de Noreau

En octobre 1971, le coordonnateur général, accompagné de M. Jacques Cayer (du bureau des relations publiques) fit une

---

19 - Gilles Paradis, "Le programme Multi-Media est en marche dans la région", Le Soleil (Chicoutimi), 28 juillet 1971.

autre visite au Saguenay/Lac-Saint-Jean.[20] Le 4 octobre, à Jonquière, il accordait à CKRS-TV une entrevue (10 minutes) diffusée en direct. Trois autres entrevues (10 minutes) étaient diffusées en différé les 14, 15 et 18 octobre, par CJPM-TV de Chicoutimi. Le programme "Présent régional" du poste CBJ accueillit lui aussi M. Noreau pour 10 minutes. Le journal Progrès-Dimanche, à la suite d'une interview avec ce dernier, publiait un article le 17 octobre.[21] Cette deuxième visite de M. Noreau au Sag/Lac avait pour but de "sensibiliser la population à la première étape de Multi-Media".[22] Elle préparait aussi la "Journée d'étude sur le programme Multi-Media" organisée par l'I.C.E.A. pour le 20 novembre, à Jonquière.

A Jonquière, le 20 novembre 1971

- "C'est sur le territoire de Tévec, en présence des représentants de la clientèle visée et des responsables lo-

---

20 - Contenus et déroulement de l'Opération Sensibilisation, 25 octobre 1971, page 2, (MM-194).

21 - Claude Grégoire, "Multi-Media: un outil important de changement", Progrès-Dimanche, 17 octobre 1971.

22 - Loc. cit.

Une idée de l'ICEA

caux de l'éducation des adultes que le ministère de l'Education, à l'invitation de l'I.C.E.A., fera connaître ses intentions sur l'implantation concrète de Multi-Media.[23] C'est en ces termes que l'I.C.E.A. annonçait la "journée d'étude sur le programme Multi-Media" qu'elle avait organisée pour le 20 novembre 1971, au CEGEP du Saguenay/Lac-Saint-Jean, à Jonquière. Cette journée du 20 novembre fut un moment important dans l'histoire de l'implantation générale de Multi-Media; mais ici nous ne la considérerons que du point de vue régional du Sag/Lac.

L'idée d'organiser cette journée d'étude venait des quelques membres que l'I.C.E.A. comptait dans la région,[24] et c'est M. Claude Ruel (directeur de l'éducation des adultes au CEGEP régional) qui en avait parlé à M. Noreau. Etant donné que Multi-Media suscitait, au Sag/Lac, un véritable intérêt --sympathique, à la différence de l'hostilité manifestée à Montréal-- et que des façons de voir différentes s'y faisaient sentir sur la manière d'implanter le nouveau programme dans la région, on

---

23 - "Journée Multi-Media". Entrefilet dans Le Soleil, 19 novembre 1971.

24 - M. Maurice Chartrand, président de l'I.C.E.A., dans: Gérald LeBlanc, "Le nouveau Multi-Media bien accueilli par la population", Le Devoir, 22 novembre 1971.

a pensé, à l'I.C.E.A., que l'organisation de cette journée d'étude amènerait, d'une part, les responsables de Multi-Media à préciser leur pensée, et, d'autre part, contribuerait à éclairer la population du Sag/Lac, qui était probablement la plus apte à s'approprier rapidement le système Multi-Media.

Participants

Qui a participé à ce colloque? Sur 160 participants, environ, quelque 130 provenaient des instances scolaires et des organismes socio-économiques.[25] Après avoir entendu M. Roland Charbonneau (membre du comité d'implantation, comité qui proposa au gouvernement le projet Multi-Media) suggérer aux participants de comparer le projet actuel de Multi-Media avec la proposition du comité d'implantation; après avoir entendu M. Noreau présenter le document de travail intitulé: Multi-Media: du projet au programme: texte préparé au cours des trois mois précédents par l'équipe opérationnelle et que Multi-Media commençait ce jour-là à diffuser (à 50,000 exemplaires); après avoir entendu M. Chartrand, président de l'I.C.E.A., réitérer les nombreuses réticences de l'I.C.E.A. à l'égard de Multi-Media, les participants travaillèrent d'abord en ateliers, puis revinrent en assemblée plénière. Les discussions ont por-

---

25 - Gérald LeBlanc, op. cit.

té principalement sur les moyens de rejoindre la clientèle visée par Multi-Media et surtout d'assurer à cette clientelle le contrôle des organismes de direction au niveau local et au niveau régional. Le groupe de M. Rhainds (le CASC) entre autres, exprima sa crainte que les représentants des instances scolaires ne deviennent trop influents, au détriment des délégués de la population, dans les structures régionales de Multi-Media.

Succès

La journée du 20 novembre 1971, à Jonquière, fut un événement heureux pour l'implantation de Multi-Media au Saguenay/Lac-Saint-Jean. Dégageant l'attitude dominante des participants, l'envoyé du Devoir, Gérald LeBlanc, dans un compte rendu intitulé: "Le nouveau Multi-Media bien accueilli par la population", écrivait: "Les corps intermédiaires du Saguenay/Lac-Saint-Jean ont offert un accueil chaleureux et des promesses de collaboration au nouveau programme de Multi-Media..."[26] Et M. Noreau, très satisfait, concluait: "C'est presque déclenché; et, malgré les conflits, l'implantation dans cette région semble assurée".[27]

---

26 - Loc. cit.

27 - Loc. cit.

I PLANTATION DES STRUCTURES REGIONALES

La question des structures régionales au Sag-Lac, fin-novembre 1971

A la fin de novembre 1971, le Comité de coordination, à la suite des visites du coordonnateur général au Saguenay/Lac-Saint-Jean en juillet, en octobre ainsi que le 20 et le 23 novembre, considérait comme urgent de commencer l'instauration de la structure régionale de Multi-Media: car, au Sag-Lac on avait déjà accumulé beaucoup de réflexions sur ce sujet et on avait posé bien des gestes. Faisons le point sur cette question, à la fin-novembre 1971 au Sag/Lac.

Action du Comité de stratégie

Depuis longtemps déjà les groupements, associations, et organismes qu'intéressait la venue prochaine de Multi-Media dans la région exprimaient des opinions sur les éventuelles structures régionales du programme: soit pour en rappeler l'importance, soit pour souligner l'urgence de leur création, soit pour en suggérer divers modes de composition. Ainsi, par exemple, avait fait le "Comité de stratégie" de Tévec. Créé lors de la dissolution du "Comité consultatif régional",[1] au début de 1970, dans le but de réaliser les voeux des congrès généraux de Tévec (tenus en novembre 68, février

---

1 - Le "Comité consultatif régional" était composé de représentants de tous les organismes régionaux ainsi que des délégués des comités de secteurs (territoires des régionales); il avait pour fonction principale de surveiller le cheminement du projet Tévec. - (D'après Jean-Marie Fortin: Lettre à Jean-Jacques Noreau, le 12 août 1971. (MM-3163)).

et septembre 69), voeux réclamant des suites à l'expérience Tévec,[2] le "Comité de stratégie" veillait à maintenir certaines activités au niveau des ex-comités locaux de Tévec. Dès le 23 avril 1971, (un mois et demi après l'adoption de l'A.C. 905) le "Comité de stratégie" écrivait au ministre Saint-Pierre le priant de former un conseil régional en vue de l'implantation de Multi-Media.[3] Il reformulait le même voeu lors d'une réunion le 21 juin 1971 et, dans une lettre du 12 août à M. Jean-Jacques Noreau, coordonnateur général de Multi-Media, il précisait que ce comité régional devrait être créé en septembre. Notons que le nom de M. Gaston Rhainds se rattache à ce comité de stratégie.

Action du Comité régional d'étude

D'autre part, du côté du "réseau" --c'est-à-dire de ceux qui faisait oeuvre d'éducation auprès des adultes dans le cadre des institutions scolaires-- on s'est aussi intéressé assez tôt aux futures structures du programme Multi-Media. Le "Conseil régional de l'éducation"[4] commençait en avril 1971 avec les membres de l'ex-comité du programme

---

2 - Loc. cit.

3 - Guy Saint-Pierre, Lettre à M. Jean-Marie Fortin, le 3 mai 1971 (MM-3164)

4 - Conseil composé de représentants du bureau régional du MEQ et de représentants de l'éducation permanente des commissions scolaires régionales.

de récupération des réflexions sur Multi-Media.[5] Les directeurs généraux et les directeurs de l'éducation permanente des quatre CSR du Sag-Lac, sur l'initiative de M. Roger Bellavance (directeur général de la CSR Louis-Hémon), formaient le 19 juin 1971 le "comité régional d'étude sur Multi-Media"; le 26 juillet, lors du passage de M. Noreau à Jonquière, M. Bellavance exposait à celui-ci les vues du "comité d'étude" sur les structures qui permettraient la collaboration du "réseau" avec Multi-Media; et, à la suite des remarques de M. Noreau, il convenait de reconsidérer ces propositions.[6] Notons que le nom de M. Roger Bellavance se rattache à ce "comité régional d'étude".

Entre les deux groupes --le groupe Rhainds et le groupe Bellavance-- des tentatives d'entente se font. Le "comité de stratégie", lors de sa réunion du 21 juin 1971, décide d'offrir sa collaboration au "comité régional d'étude"; mais la lettre officielle offrant cette collaboration ne par-

---

5 - Robert Charbonneau, "C.R.M.M. provisoire du Saguenay/Lac-Saint-Jean: rapport de consultation", 24 décembre 1971 (MM-3166).

6 - Claude Lortie, "Appréciation des rencontres effectuées dans la région de Chicoutimi les 26 et 27 juillet" (MM-110).

vient à M. Bellavance qu'à la mi-août.[7] En septembre, le CASC ("comité d'action sociale et culturelle", rattaché au "comité de stratégie") proposait une rencontre avec les directeurs généraux et les directeurs de l'éducation permanente des quatre CSR.[8] Ces tentatives n'aboutirent pas: M. Rhainds affirmera en octobre que son groupe n'a jamais reçu de réponse.[9]

Deux propositions différentes

Le 25 octobre 1971, le groupe Rhainds, réuni à Alma, propose "la formation d'un comité régional Multi-Media qui serait représentatif du milieu", ayant un mandat provisoire de six mois.[10] Le même jour, à Jonquière, la CSR Lapointe acceptait une formule de "conseil régional de Multi-Media", préparée par des représentants du collège régional et des fonctionnaires des CSR, notamment les directeurs de l'éducation permanente (donc des personnes rattachées au groupe Bellavance), formule que l'on considérait comme "un système intégré de gestion du programme Multi-Media" et que M. Reid, président de la CSR Lapointe, estimait devoir "être imposée avec une certaine

---

7 - Jean-Marie Fortin, Lettre à M. Roger Bellavance, le 16 août 1971 (MM-3178).

8 - Henri Boudreault, Circulaire au CSR: le centre de documentation de l'ère nouvelle, le 13 septembre 1971 (MM-3197).

9 - Marcel Collard, "M. Gaston Rhainds craint l'appropriation du projet Multi-Media par les CSR", Le Soleil, 27 octobre 1971.

10 - Benoit Bouchard, Circulaire aux organismes (sur les positions du Comité de stratégie), le 30 octobre 1971 (MM-3199).

fermeté, car elle allie efficacement les notions de participation et de consultation."[11] Il y avait une nette différence entre les conceptions des deux groupes. L'un et l'autre parlait participation: pour le "comité d'étude" il s'agissait de groupements où les représentants des organismes culturels, religieux, économiques, etc. côtoyaient les représentants de la clientèle adulte des CSR et des CEGEP.[12] Pour le "comité de stratégie" la participation impliquait d'abord et avant tout un rôle important dévolu avec usagers mêmes de Multi-Media. C'est ce que soulignait avec force, le lendemain, M. Rhainds[13] --M. Rhainds qui était, depuis le 28 septembre 1971, membre de la Commission administrative de Multi-Media. Le 29 octobre au cours d'une rencontre tenue à Chicoutimi, a[illegible]ureau de l'Office de planification, une vingtaine de représentants d'organismes régionaux (CSN, CRD, SNQ, AFEAS, CASC, comités de citoyens) donnaient

---

11 - Marcel Collard, "La CSR Lapointe pose le premier pas vers le projet Multi-Media", Le Soleil, 26 octobre 1971.

12 - Comité régional d'étude sur Multi-Media, "Multi-Media Saguenay/Lac-St-Jean" (une formule de structure régionale), 9 novembre 1971 (MM-3200).

13 - Marcel Collard, "M. Gaston Rhainds craint l'approbation du projet Multi-Media par les CSR", Le Soleil, 27 octobre 1971.

leur appui au comité de stratégie.[14]

CRMM provisoire

Les deux groupes acceptèrent cependant, à l'invitation du bureau régional du MEQ, de se rencontrer, le 11 novembre, à Alma. Tous les groupes sus-nommés (soit du côté Rhainds, soit du côté Bellavance) se retrouvèrent donc ce jour-là pour discuter une formule de structure régionale appropriée à Multi-Media.[15] Un texte avait été préparé à cette fin par le "comité régional d'étude sur Multi-Media", reflétant les propositions acceptées le 25 octobre par la CSR Lapointe.[16] L'entente faillit s'établir entre les deux groupes. En effet, sur une suggestion de M. Roger Ouellet, membre du comité de stratégie, il fut accepté que les 10 membres du comité de stratégie prendraient place, dans la structure régionale proposée, parmi les représentants de la participation.[17] Le "Conseil régional de Multi-Media" (CRMM) ainsi formé le 11 novembre 1971 était provisoire et il devait entreprendre un travail

---

14 - Marcel Collard, "Multi-Media: les structures régionales ne doivent pas être imposées", Le Soleil, 30 octobre 1971. -- Benoit Bouchard, op. cit.

15 - "Alma se prépare à accueillir le programme Multi-Media". Le Soleil, 13 novembre 1971.

16 - Comité régional d'étude sur Multi-Media, op. cit.

17 - Robert Charbonneau, "C.R.M.M. provisoire du Saguenay/Lac-St-Jean: rapport de consultation", 24 décembre 1971 (MM-3166).

de consultation en vue de la mise en place d'une structure permanente. Sa première réunion devait se tenir le 20 novembre, à Jonquière.[18]

Le 20 novembre 1971, la réunion de CPMM n'eut pas lieu. Les deux parties se retrouvèrent au CEGEP de Jonquière, à la Journée d'étude sur Multi-Media, organisée par l'ICEA. On s'attendait à ce que les adversaires rompent quelques lances, étant donné que le groupe Rhainds n'avait pas cessé de dire son insatisfaction:[19] mais il n'en fut rien. Tout le monde, ce jour-là, prenait connaissance des trois schémas de structure régionale que la Commission administrative proposait comme des hypothèses de travail, dans son document: Multi-Media: du projet au programme.[20]

Tel était, à la fin de novembre 1971, l'état de la question en ce qui concerne les structures régionales du

---

18 - Le Soleil, 13 novembre 1971, article cité.

19 - Gérald LeBlanc, "Le nouveau Multi-Media bien accueilli par la population", Le Devoir, 22 novembre 1971.

20 - Multi-Media: du projet au programme. Bulletin officiel du ministère de l'éducation, supplément nc 10, 20 novembre 1971, p. 38-42.

de consultation en vue de la mise en place d'une structure permanente. Sa première réunion devait se tenir le 20 novembre, à Jonquière.[18]

Le 20 novembre 1971, la réunion de CPMM n'eut pas lieu. Les deux parties se retrouvèrent au CEGEP de Jonquière, à la Journée d'étude sur Multi-Media, organisée par l'ICEA. On s'attendait à ce que les adversaires rompent quelques lances, étant donné que le groupe Rhainds n'avait pas cessé de dire son insatisfaction:[19] mais il n'en fut rien. Tout le monde, ce jour-là, prenait connaissance des trois schémas de structure régionale que la Commission administrative proposait comme des hypothèses de travail, dans son document: Multi-Media: du projet au programme.[20]

Tel était, à la fin de novembre 1971, l'état de la question en ce qui concerne les structures régionales du

---

18 - Le Soleil, 13 novembre 1971, article cité.

19 - Gérald LeBlanc, "Le nouveau Multi-Media bien accueilli par la population", Le Devoir, 22 novembre 1971.

20 - Multi-Media: du projet au programme. Bulletin officiel du ministère de l'éducation, supplément no 10, 20 novembre 1971, p. 38-42.

programme Multi-Media au Sag-Lac. Un groupe, assez puissant, composé d'éducateurs du "réseau", avait mis au point une formule de conseil régional provisoire, et s'apprêtait à la faire fonctionner. Un autre groupe, composé de personnes issues des comités locaux de Tévec, jugeait cette formule inacceptable du point de vue des éventuels usagers de Multi-Media. Et la Commission administrative proposait, pour discussion, trois autres formules (qu'il est inutile de résumer ici, puisque la Commission n'en a jamais adopté aucune). M. Noreau, qui rencontrait le Cercle de presse de Chicoutimi le 23 novembre, fit état de ces divergences relatives aux structures régionales de Multi-Media, tout en soulignant que "les usagers réclament un rôle actif sur le plan de la consultation, rôle qui se prolongerait jusqu'au pouvoir de décision".[21] Il ajoutait même que, selon lui, dans le conseil régional les usagers devaient être en majorité.[22]

Au bureau central: quelques décisions importantes

Etant donné l'état des esprits au Sag-Lac à la fin

---

21 - "La présence de Multi-Media provoquera la présence d'une quinzaine d'animateurs", Le Soleil, 26 novembre 1971.

22 - Entrevue de Jean-Jacques Noreau avec Gérard Plante, le 25 novembre 1971 (sur cassette).

de novembre 1971, le comité de coordination, au bureau central de Multi-Media, estima urgent d'établir, le plus tôt possible, des structures régionales dans cette région. Notons qu'il n'y avait encore, à ce moment-là, ni coordonnateur régional, ni équipe régionale, dans aucune des régions du programme Multi-Media. La nécessité de recueillir dès décembre les commentaires que devait susciter le document: Multi-Media, du projet au programme --lancé comme document de consultation-- accentuait l'urgence de combler ce vide.

1ère étude du bureau central

Le comité de coordination, le 30 novembre 1971, examinait donc un document de M. Guy Messier, intitulé: "Instances régionales".[23] Il était nécessaire, selon ce document, de constituer dès le mois de décembre une équipe opérationnelle dans chacune des trois régions de Multi-Media.[24] Ces équipes opérationnelles devaient voir à la mise en place des structures régionales: les conseils régionaux devant d'abord être provisoires jusqu'en mai 1972, époque où les groupes de travail seraient constitués. En août 1972, pré-

---

23 - Guy Messier, "Instances régionales", le 30 novembre 1971, 3 p. (MM-234)-- "Réunion du comité de coordination, le 30 novembre 1971", p. 1.

24 - La région de Montréal était alors considérée comme une seule région.

voyait ce document optimiste, tous les conseils régionaux nommeraient leurs délégués à la Commission administrative. Une difficulté, cependant, s'opposait à la création de ces équipes opérationnelles régionales: le plan d'organisation et d'effectif, que la direction générale de la gestion devait mettre au point pour octobre 1971, ne serait pas prêt avant le 15 février 1972.[25] Malgré cette difficulté, le comité exécutif, le 1er décembre 1971, autorisait le coordonnateur général, M. Noreau, à faire une demande au conseil du trésor en vue d'engager du personnel au niveau central et au niveau régional jusqu'à concurrence de $200,000.[26] Cette demande fut accordée par le conseil du trésor, le 12 janvier 1972.[27] Cela permit l'engagement immédiat d'un coordonnateur régional pour le Sag-Lac. Depuis le début de décembre,[28] en effet, M. Noreau était entré en contact avec une personnalité bien connue du Lac-Saint-Jean que l'on percevait comme un excellent candidat à ce poste:

Cantin, coordonnateur régional

---

25 - Sixième réunion du comité exécutif (1er décembre 1971): PV-6, p. 8.

26 - Loc. cit.

27 - C.T. 61077 (MM-753)

28 - Déclaration de M. Noreau au comité de coordination, le 3 décembre 1971. (Notes de Gérard Plante). Conversation de M. Cantin avec Gérard Plante.

M. Paul-André Cantin, qui avait été pendant de nombreuses années secrétaire général et directeur du Conseil économique régional (ou CRD) du Saguenay/Lac-Saint-Jean et qui était devenu délégué au plan de l'OPDQ en même temps que secrétaire de la Conférence administrative du Saguenay/Lac-Saint-Jean. A la suite de ses pourparlers avec M. Noreau, puis avec M. Guy Messier (officiellement nommé successeur de M. Noreau, le 11 janvier 1972)[29] M. Cantin entrait en fonction comme "responsable régional" de Multi-Media au Sag-Lac, le 24 janvier 1972.[30]

Le conseil régional provisoire (CRPMM) s'active

Pendant qu'au bureau central on adoptait ces diverses mesures (qui allait bientôt permettre la formation d'une équipe régionale) le CRPMM contitué le 11 novembre 1971 (supra, p. 22) entreprenait une vigoureuse action en vue

---

29 - La lettre de démission de M. Noreau fut adressée au ministre de l'éducation le 13 décembre 1971; la nouvelle de cette démission parut dans Le Devoir, le 31 décembre; elle fut confirmée par le ministre Saint-Pierre, au cours d'une conférence de presse, le 4 janvier 1972. Le 11 janvier le ministre écrivait à M. Messier pour le nommer coordonnateur général; Le Soleil mentionne cette nomination le 13 janvier: "M. Messier coordonnera Multi-Media". L'office d'information et de publicité du MEQ diffuse son communiqué le 20 janvier.

30 - La décision officielle du comité exécutif concernant l'engagement de M. Cantin fut cependant prise que le 11 février 1972 (CE: PV-14, p. 4). Mais Le Soleil la considérait déjà comme officielle, dans son édition du 2 février (avec photo).

d'amener les responsables provinciaux de Multi-Media à mettre sur pied le plus tôt possible les structures régionales de participation.

Sur ce point, la direction centrale du programme n'avait pas encore arrêté sa conception. Elle n'avait que présenté pour discussion, dans son document publié le 20 novembre 1971 (Multi-Media: du projet au programme), trois hypothèses à examiner; puis, le 21 décembre, la commission avait décidé qu'avant de présenter une première proposition de structures régionales, il valait mieux attendre les résultats de la consultation qui devait suivre la publication du document du 20 novembre.[31] Le CRPMM lui, consacra sa première réunion officielle, le 21 décembre 1971, à l'étude du document publié par la Commission administrative, en particulier des hypothèses concernant les structures régionales de participation.[32] Le CRPMM opta pour l'"Hypothèse I", moyennant quelques modifications.[33] Selon cette hypothèse les structures régionales comprenaient un "conseil régional" et un "conseil d'administration" issu du "conseil régional". Le "con-

Choix du CRPMM

---

31 - CA: PV-8, p. 8.

32 - Multi-Media: du projet au programme, dans : Bulletin officiel du ministère de l'éducation, supplément no 10, p. 38, 40.

33 - Robert Charbonneau, "C.R.M.M. du Saguenay/Lac-Saint-Jean: rapport de consultation", p. 1-2. (MM-3166).

seil d'administration" devait aussi, selon cette conception, compter un représentant de l'organisme central de Multi-Media. Cette conception voyait dans le "conseil régional" "l'instrument privilégié de l'expression de la conscience régionale dans le cadre de Multi-Media".[34] Elle accordait dans ce "conseil régional" une part de sièges aux représentants du système scolaire, qui, au surplus, siégeaient d'office au "conseil d'administration". Le coordonnateur régional était rattaché au "conseil d'administration" et les animateurs au "conseil régional". Le CRPMM, le 21 décembre 1971, donnait sa préférence à cette hypothèse, mais en rattachant les animateurs au coordonnateur régional et en supprimant du "conseil régional" le représentant de l'organisme central du programme. Ajoutons enfin qu'à l'occasion de cette réunion du 21 décembre 1971, le "comité de stratégie", ou groupe Rhainds, se dissocia du CRPMM.[35] Il obtint l'assurance, de la part de M. Jean-Marie Beauchemin, que les responsables de Multi-Media ne mettrait sur pied aucun comité régional sans que la commission administrative, dont fait partie M. Rhainds, ne soit consulté.[36]

Opposition du Comité de stratégie

---

34 - Multi-Media: du projet au programme, p. 38.

35 - Robert Charbonneau, op. cit., p. 1.

36 - Jean-Marie Beauchemin, Lettre à M. Gaston Rhainds, 13 janvier 1972, 1 p., (MM-3395)

Lors de cette réunion du 21 décembre 1971, les membres du CRPMM avaient exprimé le désir de rencontrer le coordonnateur général (alors M. J-J. Noreau) aux environs du 15 janvier 1972.[37] M. Messier, nommé officiellement coordonnateur général le 11 janvier 1972, inscrivit dans son plan de rencontres avec les régions une visite au Sag-Lac les 4 et 5 février. A cause du mauvais temps il dut remettre cette visite aux 17-18 février. Le 17 février, M. Messier rencontrait donc, à la CSR de Chicoutimi, les directeurs de l'éducation des adultes de la région ainsi que les fonctionnaires (en somme, à peu près toutes les vedettes du CRPMM). Ceux-ci obtenaient de lui la promesse qu'il rencontrerait "sans délai" le CRPMM.[38] En fait, M. Messier, comme il ne voulait pas "se laisser amener à définir les conseils régionaux provisoires avant que la Commission administrative n'ait pris position sur certaines notions fondamentales"[39] retarda l'exécution de cette promesse. La mi-mars approchait et le CRPMM, qui avait bien des choses à dire, ne voyait pas venir le coordonnateur général. Alors le CRPMM décida de montrer les dents.

Le coordonnateur général attend

---

37 - Charbonneau, op. cit., p. 2.

38 - Lionel Girard, "Sommaire de la rencontre Multi-Media le 17 février 1972, (25 février 1972). (MM-488).

39 - CA: PV-12, p. 3.

Le CRPMM attaque

En moins de dix jours (du 13 au 21 mars 1972), une déclaration du directeur général de la CSR Lapointe, M. Lionel Girard,[40] une lettre du CRPMM à M. Jean-Marie Beauchemin,[41] et une conférence de presse[42] firent connaître au public et au ministère de l'éducation l'impatience et les griefs du CRPMM. Ce dernier reprochait à M. Messier de l'ignorer, d'engager du personnel (deux animateurs venaient d'être engagés) sans que le CRPMM ne soit consulté. Etait-ce là la participation que prônaient les responsables de Multi-Media dans leurs écrits? Car, estime le CRPMM, les liens qui doivent exister entre lui et Multi-Media sont des liens de participation et non pas seulement de collaboration: ce qui devrait impliquer au moins qu'un représentant du CRPMM fait partie du comité de sélection chargé de la sélection des animateurs pour le Sag-Lac. Bien plus, on prétend que "Multi-Media doit être un système intégré aux instances décentralisées d'éducation".[43]

---

40 - Déclaration faite le 13 mars 1972, à Jonquière, à l'occasion de la réunion mensuelle de la CSR Lapointe. Voir "Inquiétudes face à Multi-Media...", Le Soleil, 14 mars 1972.

41 - Lettre datée du 17 mars 1972: texte reproduit dans : Marc Collard, "Le Saguenay/Lac-Saint-Jean pourrait être fermé complètement à Multi-Media", Le Soleil, 22 mars 1972.

42 - Conférence de presse à Arvida le 21 mars 1972, voir: Collard, op. cit.

43 - Loc. cit.

Réplique

La réplique vint rapidement par la voix des journaux: de M. Messier d'abord, puis de M. Rhainds et de quelques citoyens intéressés à Multi-Media. M. Messier était prêt, affirme-t-il,[44] à rencontrer le CRPMM le 21 mars, mais celui-ci a décliné l'invitation. Quant à la participation du CRPMM à la réalisation du programme Multi-Media, M. Messier annonça que, justement, la Commission administrative, lors de sa réunion du 15 mars, avait abordé la question des structures régionales et que la conception vers laquelle on s'orientait assurait dans les conseils régionaux --qu'ils soient provisoires ou permanents-- la présence de représentants du réseau formel de l'éducation des adultes, tout en réservant la majorité des sièges aux délégués des usagers. De son côté, M. Gaston Rhainds, membre de la Commission administrative et leader du groupe que nous avons présenté plus haut sous l'étiquette: "comité de stratégie", réprouvait[45] cette lutte entreprise "sur la tête de la population sans que

---

44 - "Guy Messier s'avoue prêt à discuter avec les membres du conseil régional provisoire", Le Soleil, 24 mars 1972. Marcel Collard, "Multi-Media aura sa table de travail régionale", Le Soleil, 24 mars 1972. M. Messier au cours de cette entrevue téléphonique, fait allusion à un document de travail: il s'agit du document présenté à la Commission administrative, le 15 mars 1972 (CA: PV-12, p. 6-7) sous le titre: "Comités Multi-Media et conseils Multi-Media provisoires". (MM-412).

45 - "M. G. Rhainds critique la lutte menée contre Multi-Media", Le Soleil, 31 mars 1972.

celle-ci ait été consultée." Il avait l'impression, ajoutait-il, que les représentants des instances décentralisées cherchaient "à grossir leur fief" et à avoir une "grande emprise sur le personnel de Multi-Media". Partageant l'attitude de M. Rhainds, des citoyens fort intéressés à l'implantation de Multi-Media au Sag-Lac, rappelèrent qu'il ne s'agissait "pas de savoir qui intégrera l'autre", mais de "travailler ensemble aux besoins de la population", laquelle, d'ailleurs, "se veut participante à ce projet".[46]

Rencontre organisée par le CRD

Un malaise --"un malaise fort regrettable", écrivait M. Marcel Collard--[47] avait donc surgi dans le processus d'implantation de Multi-Media au Sag-Lac, et menaçait de tourner en une guerre entre trois puissances à savoir: la direction centrale de Multi-Media, les "instances décentralisées" (C.S.R., CEGEP), la population ou les participants. Le Conseil régional de développement (CRD) eut alors l'heureuse inspiration d'offrir sa médiation. Par son président, M. Paul-Arthur Fortin, il suggéra une rencontre entre les dirigeants de Multi-Media et le monde de l'éducation, dans

---

46 - "L'AFEAS convaincu de l'utilité de Multi-Media", Le Soleil, 25 mars 1972. Voir aussi: Isabelle Bhérer, "A propos de Multi-Media" (lettre ouverte), La Voix, 6 avril 1972; Denise Larouche, "Tévec, un désastre?", Le Soleil, 1er avril 1972 (lettre ouverte).

47 - Marcel Collard, "Multi-Media craque...mais...", Le Soleil, 25 mars 1972.

le but d'en arriver à une "définition d'un modus vivendi acceptable et d'une structure de participation valable".[48] La rencontre eut lieu le 24 avril 1972, sous forme de table ronde, au Manoir du Saguenay, à Arvida.[49] Elle fut présidée par M. Paul-Arthur Fortin. Assistèrent à cette réunion: le coordonnateur régional de Multi-Media, M. Paul-André Cantin, accompagné de ses animateurs nouvellement embauchés; M. Gaston Rhainds, membre de la Commission administrative, et le coordonnateur général, M. Guy Messier, venu exprès pour cet événement. Du côté du CRPMM, il manquait "les porte-parole peut-être les plus radicaux":[50] MM. Lionel Girard et Gérard Boies. On expliqua cette absence "par la grève" (grève des enseignants) qui venait à peine de se terminer, et par une erreur dans le processus de convocation: les deux intéressés affirmant qu'ils n'avaient pas été convoqués.

La rencontre fut heureuse: à tel point que les participants, unanimes, demandèrent au CRD d'organiser une autre réunion de même genre. Des incompréhensions réciproques fu-

---

48 - "Table ronde des autorités scolaires et de Multi-Media", Le Soleil, 19 mars 1972.

49 - Marcel Collard, "Multi-Media: le CRD entend poursuivre son rôle de conciliateur", Le Soleil, 25 avril 1972.

50 - Loc. cit.

rent dissipées: ce qui fut peut-être facilité par l'absence (peut-être voulue?) des plus radicaux du CRPMM. M. Cantin profita de l'occasion pour présenter ses animateurs, invitant chacun à dire son lieu d'origine et à rappeler brièvement ses expériences dans le domaine de l'animation en milieu populaire au Sag-Lac. Cela fit tomber les doutes précédemment exprimés par le CRPMM sur la valeur de l'équipe que M. Cantin était en train de constituer. Quant à M. Messier, il tint à faire savoir que, sur la question des structures de participation, la Commission administrative, sans avoir encore arrêter quoique ce soit, inclinait vers une conception impliquant une représentation majoritaire des usagers de Multi-Media dans ces structures.[51] En fin de compte, l'assemblée convint que, une fois le climat restauré, on pourrait procéder "à l'étude d'un projet de structure que viendrait façonner les événements au fur et à mesure des besoins".[52]

Effectivement, à la suite de cette rencontre du 24 avril

---

51 - Loc. cit. - Au moment où parlait M. Messier, la Commission administrative avait déjà consacré deux séances à l'étude du document de travail qui, une fois adopté le 10 mai, sera diffusé sous le titre: "Principales orientations de Multi-Media" (MM-560), ou Multi-Media 72 (MM-858)

52 - Collard, op. cit.

1972, qui avait permis de "faire du chemin sinon tout le chemin",[53] le CRPMM décidait, le 16 mai, de former "un groupe de travail réunissant un représentant du monde du travail, un représentant de la commission de formation professionnelle et deux représentants de l'Education, pour étudier avec M. Paul-André Cantin, la structure du futur conseil d'administration régional de Multi-Media."[54] Ce comité rencontra M. Cantin le 30 mai. Les deux parties parvinrent à une entente au sujet de la composition du futur conseil régional. Les représentants du CRPMM proposaient quant à eux, d'accorder un tiers des sièges aux usagers de Multi-Media, un tiers au "monde de l'éducation", un tiers aux organismes socio-économiques. Mais les interventions de M. Halley, délégué de la commission de formation professionnelle, et celles de M. Cantin qui exposa les positions récemment prises sur cette question par la Commission administrative de Multi-Media dans le document: "Principales orientations de Multi-Media, adopté le 10 mai 1972", firent accepter l'idée que les usagers de Multi-Media constituent le grou-

Majorité aux usagers de MM

---

53 - M. Claude Ruel, directeur de l'éducation permanente au Collège régional, dans: Collard, op. cit.

54 - Gérard Boies, Lettre à M. Jean-Marie Beauchemin, le 25 mai 1972, 2 p., (MM-629).

pe majoritaire dans le futur conseil régional.[55] Cette réconciliation sur ce point crucial constituait un événement fort heureux dans l'histoire des relations de Multi-Media avec le CRPMM. "La situation est maintenant au mieux pour Multi-Media", confiait M. Messier au sous-ministre Beauchemin;[56] et M. Messier prévoyait que les négociations qu'il devait bientôt entreprendre avec les CSR en vue d'échanges de services en seraient de beaucoup facilitées.

Mais les options et suggestions du CRPMM concernant le futur conseil régional ne touchaient pas que la composition. Une autre demandait

Autres options écartées

> qu'il n'y ait pas d'embauche avant que le conseil administratif régional de Multi-Media ne soit en place officiellement, puisque c'est lui qui doit répondre du succès ou de l'échec de Multi-Media.[57]

M. Beauchemin à qui on présenta cette résolution répondit qu'une telle pratique retarderait trop l'organisation des services que Multi-Media devait offrir à la population dès

---

55 - "Extraits des minutes des procès-verbaux du comité régional provisoire de Multi-Media au Saguenay/Lac-Saint-Jean", 21 juin 1972, p. 3 (MM-643). Aussi Guy Messier, Note de service à J-M. Beauchemin, le 1er juin 1972: "La lettre de Gérard Boies du 25 mai 1972" (MM-630).

56 - Guy Messier, op. cit.

57 - "Extraits des minutes...", p. 2: résolution du 16 mai 1972.

l'été 72.[58] (Multi-Media, en effet, venait alors de lancer son opération "Projets éducatifs d'été"). Signalons, enfin, d'autres mesures que suggérait en juin le CRPMM et qui, pour diverses raisons, ne furent pas retenues, par exemple: que Multi-Media avec les instances décentralisées élaborent des projets éducatifs pour la clientèle de Multi-Media,[59] que le coordonnateur régional relève du conseil régional (proposition qui ne pouvait évidemment pas être retenue, puisque selon la conception pédagogique de Multi-Media les "projets éducatifs" ne sont pas élaborés par des "instances" mais par les participants eux-mêmes).

Juin 72: trêve

Somme toute, à la fin de juin 1972, une trêve s'établit entre les trois groupes qui jusque là s'affrontaient sur la question des éventuelles structures régionales de Multi-Media, à savoir: les responsables du programme, les représentants des instances décentralisées (ou le "monde de l'éducation", comme on disait), et les représentants de la clientèle. Qu'est-ce qui a amené cette trêve? Un ensemble de circonstances. D'une part, Multi-Media cesse d'être un programme

---

58 - Déclaration de M. Beauchemin à la Commission administrative, le 21 juin 1972 (CA: PV-17, p. 2).

59 - "Extraits des minutes...", p. 4, 5: résolutions du 21 juin 1972.

dont on "prépare" les structures et il prend corps sur le terrain dans des groupes de travail grâce à la diligence des animateurs qui sillonnent le territoire pour susciter des projets éducatifs: et le "corps" qu'il prend n'a rien d'inquiétant pour le réseau de l'éducation permanente. Multi-Media, aux yeux des instances décentralisées" cesse, au surplus, d'être identifié à d'anonymes technocrates du lointain Montréal: P-A. Cantin et son équipe sont partout et dialoguent avec "le monde de l'éducation". Le manque de confiance et de communication, la "méconnaissance" entre les individus, que l'on avait reconnu comme les causes du litige,[60] font place, grâce entre autres, aux efforts du CRD, à un climat au moins "correct".[61] Des mécanismes sont même prévus pour assurer des rencontres du CRPMM avec P-A. Cantin tous les quinze jours, en vue d'échanger des services et de l'information.[62] D'autre part, certaines mesures, échelonnées d'avril à décembre 1972 seront de

---

60 - Marcel Collard, "Multi-Media: le CRD entend poursuivre son rôle de conciliateur", Le Soleil, 25 avril 1972.

61 - P-A. Cantin, cité dans: "Au Saguenay/Lac-Saint-Jean, les projets sont nombreux", Le Progrès régional, 5 juillet 1972. Voir aussi, dans cette même livraison du journal: Martha Gagnon, "Multi-Media 72, un projet moins utopique, une résistance moins grande".

62 - Guy Messier, Note de service à J-M. Beauchemin, le 1er juin 1972: "La lettre de Gérard Boies du 25 mai 1972". (MM-630).

nature à rassurer les responsables de l'éducation des adultes dans le réseau: depuis la fin d'avril, en effet, un comité dont fait partie M. J-Edouard Lapierre de la région de Lapointe, prépare les "Services éducatifs d'aide personnelle et d'animation communautaire" (SEAPAC);[63] M. Lucien Parent, directeur général adjoint de la DGEP, sera nommé membre de la Commission administrative le 12 septembre 1972 et il commencera à siéger le 16 octobre.

A partir de la fin-juin 1972, et pour quelques mois, c'est au niveau central de Multi-Media que va se poursuivre l'histoire de l'implantation des structures régionales du programme: celle du Sag-Lac comme celles des autres régions. Transportons-nous donc au bureau central.

Le bureau central met au point sa conception des structures régionales

La conception officielle que préconisait, en juin 1972 le bureau central, au sujet des structures régionales, celle

---

63 - Lucien Parent, "Politique expérimentale concernant les services éducatifs d'aide personnelle et d'animation communautaire pour l'année 1972-74", le 15 août 1972. (MM-799a).

que diffusait par exemple sa publication intitulée: Multi-Media 72,[64] faisait partie d'un ensemble d'idées maîtresses que les responsables venaient de mettre au point pour le programme Multi-Media. Cet ensemble d'idées maîtresses --connu sous le titre: "Principales orientations de Multi-Media"[65] et considéré comme une plateforme utile pour le lancement"[66] du programme-- provenait : (a) des réflexions d'un "comité ad hoc",[67] qui, sous la présidence de M. Guy Messier, avait tenu au moins une douzaine de réunions, du 8 février au 18 mai 1972; (b) des délibérations de la Commission administrative qui, au cours de quatre séances (14 et 19 avril, 10 mai, 7 juin), avait discuté et mis au point le document de travail [illegible] adopté.

[illegible] "Principales orientations", les responsables

---

64 - Multi-Media 72, Québec: ministère de l'Education, 29 juin 1972, (MM-732). Ce document connaîtra plusieurs tirages dont les annexes varieront.

65 - "Principales orientations de Multi-Media, telles que votées par la Commission administrative, à sa réunion du 10 mai 1972", 22 mai 1972, 21 p. (MM-560).

66 - CA: PV-15, p. 2.

67 - Ce comité avait été créé le 20 janvier 1972 (CA: PV-10, p. 10). La Commission administrative, par la création de ce comité avait repris, au sujet des structures régionales le fil des réflexions qu'elle avait commencées le 26 octobre 1971 (CA: PV-6, p. 7) et qu'elle avait décidé, le 21 décembre, de suspendre jusqu'à ce que l'"Opération information et cueillette de commentaires" ait donné des résultats (CA: PV-8, p. 6), c'est-à-dire jusqu'à la fin de janvier 1972.

de Multi-Media, pour la première fois, proposaient une conception précise des structures régionales du programme. Selon cette conception, chaque région devait avoir son "Conseil régional", constitué majoritairement de représentants des usagers de Multi-Media mais comprenant aussi, selon des modalités à définir, des délégués des responsables de l'éducation permanente (CSR, CEGEP), un représentant du conseil régional de développement, un représentant du conseil de développement social, un représentant de la commission de formation professionnelle. Ce conseil régional devait choisir en son sein les membres de son bureau régional de direction (où les représentants des usagers du programme devaient aussi détenir la majorité)[68]. Cette conception prônée dans les "Principales orientations..." avait une caractéristique importante: elle tenait à associer à la direction de Multi-Media les représentants des CSR et des CEGEP ainsi que les délégués des organismes socio-économiques: sans préjudice, toutefois, du privilège des usagers du programme d'occuper la majorité des sièges. Cette caractéristique s'explique par le fait qu'à ce moment-là, au bureau central, la recherche d'une structure régionale pour

D'après les orientations du 10 mai 1972

---

68 - "Principales orientations de Multi-Media...", p. 17-19.

de Multi-Media, pour la première fois, proposaient une conception précise des structures régionales du programme. Selon cette conception, chaque région devait avoir son "Conseil régional", constitué majoritairement de représentants des usagers de Multi-Media, mais comprenant aussi, selon des modalités à définir, des délégués des responsables de l'éducation permanente (CSR, CEGEP), un représentant du conseil régional de développement, un représentant du conseil de développement social, un représentant de la commission de formation professionnelle. Ce conseil régional devait choisir en son sein les membres de son bureau régional de direction (où les représentants des usagers du programme devaient aussi détenir la majorité)[68]. Cette conception prônée dans les "Principales orientations..." avait une caractéristique importante: elle tenait à associer à la direction de Multi-Media les représentants des CSR et des CEGEP ainsi que les délégués des organismes socio-économiques: sans préjudice, toutefois, du privilège des usagers du programme d'occuper la majorité des sièges. Cette caractéristique s'explique par le fait qu'à ce moment-là, au bureau central, la recherche d'une structure régionale pour

D'après les orientations du 10 mai 1972

---

68 - "Principales orientations de Multi-Media...", p. 17-19.

Multi-Media se conjuguait avec la recherche d'une structure permettant la coordination régionale MM-DGEA. Un peu plus tard on dissociera les deux problèmes et la conception du "conseil régional" en sera modifiée. Quant aux responsabilités, du conseil régional elles impliquaient un "droit de regard sur le personnel régional de Multi-Media" y compris le droit de faire au comité exécutif et à la Commission administrative des recommandations pour l'embauche du personnel régional. Il appartenait aussi au conseil régional de déterminer l'opportunité "d'entreprendre un ou des projets éducatifs à l'intention de l'ensemble ou d'une partie de la population régionale". Programmes de travail et rapports d'activités devaient aussi être présentés au conseil régional par le personnel régional.[69]

Les orientations du 10 mai étaient à peine adoptées que l'on sentait déjà que dans cet ensemble d'idées maîtresses plusieurs points exigeaient encore des précisions, peut-être même des révisions. Le bureau central, dans la version des "Principales orientations" qu'il destinait à une large diffusion (version intitulée: Multi-Media 72, et datée du 29 juin

---

69 - Loc. cit.

1972) ne croyait pas opportun de reproduire les paragraphes spécifiant les rôles du conseil régional.[70] La Commission administrative, d'autre part, lorsqu'il fallut en mai-juin 1972 préparer pour le ministre de l'éducation un plan triennal de développement du programme Multi-Media, se rendit compte que certains points devraient être "plus précis et plus approfondis".[71] Cette préoccupation suscita la formation d'un groupe de travail baptisé le "groupe TRI" (parce que ses réflexions devaient graviter autour du plan triennal de Multi-Media). Créé le 22 juin 1972 par le comité de coordination, à la demande de la Commission administrative,[72] le groupe travailla sous la présidence de M. Messier. Il tint une de ses dernières séances conjointement avec le comité de coordination; et le 30 août 1972 il communiquait à la Commission administrative son rapport final: un texte de 135 pages, intitulé: "Multi-Media: un programme d'éducation permanente, moderne, d'abord à l'intention des défavorisés".[73]

Le groupe TRI

---

70 - Multi-Media 72, p. 25.

71 - CA: PV-17, p. 6; CE: PV-26, p. 6-7.

72 - CC: PV-6, p. 5; CA: PV-17, p. 6.

73 - Groupe de travail du comité de coordination, "Multi-Media: un programme d'éducation permanente, moderne, d'abord à l'intention des défavorisés", 15 août 1972, 135 p. (MM-798) - Nous appelerons ce texte: "rapport du groupe TRI".

Ce rapport du groupe TRI, en ce qui a trait aux structures régionales (comme d'ailleurs en ce qui a trait aux structures provinciales), distinguent la "structure de participation" de la "structure exécutive":[74] cette dernière relevant du personnel de la fonction publique. La structure de participation, elle, a pour "fins spécifiques"

> de permettre aux participants de s'associer au développement et à la réalisation du programme et en particulier de leur permettre de participer à l'élaboration des décisions d'orientation, d'organisation et d'administration ainsi qu'à leur mise en oeuvre.[75]

Ainsi, pour sa part, le conseil régional a pour fonction d'étudier et d'approuver les plans de travail de l'équipe régionale, de favoriser le progrès des comités locaux, de déterminer les projets éducatifs régionaux à entreprendre, d'y établir des priorités, de les acheminer à la Commission administrative, de participer à l'évaluation de ces projets, etc.[76]

Selon cette conception, le conseil régional n'a plus besoin d'un "bureau régional" (comme dans les "Principales

---

74 - Rapport du groupe TRI, p. 9. et 96.

75 - Ibid., p. 113.

76 - Ibid., p. 117-118.

orientations" du 10 mai 1972); mais il comprend deux sortes de membres: (a) des membres qui ont le droit de vote, à savoir: les seuls représentants des usagers de Multi-Media; (b) des membres qui n'ont pas le droit de vote, à savoir: le coordonnateur régional de Multi-Media et le directeur du bureau régional du MEQ qui sont là d'office; et puis les représentants du CRD, du CDS, de la CFP (commission de la formation professionnelle) et des CSR: représentants qui siègent à titre de "membres ressources".[77]

La Commission administrative prit connaissance de ces conceptions du rapport TRI, le 30 août 1972. Mais elle ne crut pas opportun d'adopter une position officielle à leur égard. Elle se réservait de reprendre plus tard cette question des structures de participation: en attendant, elle s'en tenait aux "Principales orientations" du 10 mai 1972.[78] Le rapport du groupe TRI reflète donc des idées qui n'étaient pas encore officielles, mais qui à l'été et à l'automne 1972[79]

---

77 - Ibid., p. 118.

78 - CA: PV-18, p. 5.

79 - Le Devoir fera écho au rapport du groupe TRI en octobre 1972: Jean-Claude Leclerc, "Multi-Media prépare le 'Ministère de l'éducation permanente'", Le Devoir, 10 octobre 1972.

avaient cours dans les équipes centrales de Multi-Media. Les orientations officielles ne sont fermes que sur un point: dans les conseils régionaux du programme les représentants des usagers, représentants issus des comités locaux, devront être majoritaires. Sur les fonctions du conseil régional, sur la présence en son sein de délégués provenant de divers organismes de la région, rien n'est encore décidé officiellement. Les options officielles en resteront là jusqu'à janvier 1973.

Sur le terrain

Dans l'intervalle, sur le terrain, l'opération COREM (connaissance des ressources éducatives du milieu) et l'opération "Projets éducatifs d'été" permettront d'établir le préalable essentiel des structures régionales de participation, c'est-à-dire les groupes de travail et les comités locaux. En décembre 1972, on dénombrera au Sag/Lac quelque 500 participants groupés en une trentaine de groupes de travail;[80] on signalera cinq comités locaux déjà formés et quelques autres en voie de formation.[81] D'autre part, en décem-

---

80 - Guy Messier, "Rapport du coordonnateur général à la Commission administrative", 15 décembre 1972, p. 24. (MM-1131).

31 - "Cinq comités Multi-Media", Progrès-Dimanche, 3 décembre 1972.

bre 1972, les débuts de l'opération "Projets courts"[82] --opération qui devait s'appuyer sur la structure de participation--[83] achevaient de convaincre les responsables de Multi-Media de l'urgence de compléter la structure de participation du programme et, tout spécialement, de mettre en place les conseils régionaux.

Décision du comité de coordination

C'est ainsi que le 12 janvier 1973 le comité de coordination décidait[84] de s'attaquer --pour les résoudre, enfin-- aux problèmes concrets de la formation des conseils régionaux. Cette action, estimait le comité de coordination, devra être conduite en conjugaison avec l'opération "Projets courts". Au surplus, le comité était bien conscient que pour entreprendre cette action efficacement sur le terrain, il fallait d'abord assurer deux points essentiels: (a) l'adoption d'un modèle officiel de conseil régional --car les conceptions présentées dans Multi-Media 72 étaient incomplètes et les propositions du groupe TRI sur la composition et les rôles du conseil régional n'avaient

---

82 - CC: PV-17, p. 2 (7 décembre 1972).

83 - Claude Coupal, "Les projets courts"; Document de travail n. 1 (6 décembre 1972), p. 11 (MM-1149).

84 - CC: PV-19, p. 12.

encore reçu aucune sanction (supra, p. 46)--; (b) la concession par le Conseil du Trésor d'une autorisation de payer les frais de déplacement des éventuels membres des conseils régionaux (les démarches à cette fin, engagées le 16 août 1972,[85] étaient encore loin d'avoir abouti).

Le modèle du comité régional

La mise au point du modèle, après la résolution du comité de coordination le 12 janvier 1973, s'est déroulée sur cinq mois, jusqu'au 21 juin. La question de la structure de participation fut abordée --parfois pour en discuter longuement, parfois seulement pour prendre note d'une information-- au comité de coordination à huit reprises;[86] au comité exécutif huit fois;[87] la Commission administrative lui consacra trois délibérations.[88] Outre un dossier rassemblant les principaux documents antérieurs au 12 janvier 1973, neuf textes importants circulèrent entre les divers centres de délibération et de décision du programme (le bu-

---

85 - CE: PV-34, p. 3. La question était sans doute venue sur le tapis plusieurs fois, auparavant; mais c'est le 16 août que le comité exécutif entreprend de préparer une demande officielle (C.T.) au conseil du Trésor.

86 - Aux réunions suivantes: 12 janvier 1973, 8 février, 22-23 février, 8 mars, 21 mars, 5 avril, 19 avril, 10 mai.

87 - Aux réunions suivantes: 9 février 1973, 2 mars, 15 mars 26 mars, 4 avril, 18 avril, 4 mai, 11 mai.

88 - Le 7 mars 1973 (CA: PV-23, p. 6), le 23 mai (CA: PV-24, p. 13), le 21 juin (CA: PV-25, p. 5).

reau du sous-ministre, le bureau du coordonnateur général, le secrétariat général, le comité de coordination, le comité exécutif, la Commission administrative). Enfin, le 21 juin 1973, la Commission administrative acceptait[89] de modifier les "Principales orientations" du 10 mai 1972, en ce qui concerne la composition et les fonctions du "comité régional" (car depuis février,[90] cette désignation avait remplacé celle de "conseil régional"). A la mi-juin 1973, le modèle du comité régional présentait donc les traits suivants, quant à sa composition, sa constitution, sa place dans la structure et ses fonctions.

(a) Le comité régional est formé des représentants des comités locaux, sur la base des sous-régions du programme, chaque sous-région ayant droit à deux représentants plus un autre pour chaque groupe de cinq comités locaux.[91] Le coordonnateur régional en est membre d'office, mais il n'a pas droit de vote, non plus que les autres personnes que le comité régional juge opportun de s'adjoindre.[92]

---

89 - CA: PV-25, p. 5.

90 - CC: PV-21, p. 16.

91 - "La structure de participation de Multi-Media", Document de régie interne, 16 mai 1973, p. 6. (MM-1625).

92 - Ibid., p. 7. - La décision réservant le droit de vote, dans les comités régionaux, aux seuls usagers du Programme avait été prise par la Commission administrative dès le 7 mars 1973 (CA: PV-23, p. 6).

(b) Le comité régional s'insère dans une structure de participation qui comprend des comités locaux (issus des groupes de travail)[93] et des comités sous-régionaux,[94] et qui a comme échelon supérieur la Commission administrative.

(c) Le comité régional peut organiser tout comité jugé utile pour l'accomplissement de ses fonctions.[95]

(d) Un comité régional est officiellement constitué lorsque le sous-ministre accepte la requête que le coordonnateur régional et le coordonnateur général lui adressent à cette fin.[96]

(e) En plus de promouvoir la philosophie éducative de Multi-Media et de favoriser la formation et l'information de ses membres, le comité régional a pour fonction d'établir les priorités de la région, de participer à l'élaboration des projets, d'émettre son avis sur les services offerts par le Programme, d'étudier les plans de travail de l'équipe régionale.[97]

---

93 - "La structure de participation de Multi-Media", p. 3.

94 - La Commission administrative a opté pour la formation de comités sous-régionaux, le 23 mai 1973 (CA: PV-24, p. 13).

95 - "La structure de participation de Multi-Media", p. 7.

96 - Claude Lemire, "Procédure de régie interne", 10 mai 1974 (MM-1792) article: "Procédure relative à la constitution des différents comités Multi-Media..."

97 - "La structure de participation de Multi-Media", p. 7-8.

La question des frais

Quant à la question de défrayer les membres des comités régionaux pour leurs déplacements, on était parvenu, à la mi-juin 1973, à lui trouver à elle aussi une solution satisfaisante. Le sous-ministre Yves Martin avait, dès décembre 1972, accepté en principe de payer les frais de déplacements des membres des comités régionaux de Multi-Media.[98] Mais en janvier 1973, on n'avait pas encore déterminé comment réaliser ce principe. Les responsables de Multi-Media tentaient d'obtenir un C.T. spécial pour payer ces frais de déplacements; le directeur général adjoint de la Gestion (M. Paul Beaulieu) estimait préférable d'assimiler les comités régionaux (et les autres comités) de Multi-Media aux comités du ministère de l'éducation, comités dont les dépenses sont déjà prévues dans un C.T. spécial.[99] Le directeur général de la Gestion appuyait son adjoint;[100] Yves Martin, le sous-ministre, manifestait clairement sa préférence pour la solution Beaulieu mais sans l'imposer.[101] Un échange de lettres entre le sous-

---

98 - Yves Martin, Lettre à Guy Messier: "Remboursement des frais de déplacement à Multi-Media", 5 décembre 1972, p. 2, (MM-1155).

99 - CE: PV-36 (5 septembre 1972), p. 3.

100 - Robert Girard, Lettre à Réal Michaud, 27 septembre 1972 (MM-930).

101 - Yves Martin, Lettre à Guy Messier...5 décembre 1972, p. 1.

ministre et M. Guy Messier,[102] deux rencontres entre le secrétaire général de Multi-Media et le directeur général de la Gestion,[103] une visite du sous-ministre au comité exécutif[104] amenèrent les responsables de Multi-Media à accepter les propositions du sous-ministre.[105] Si bien qu'à la mi-juin 1973 la question des frais de déplacement des membres des comités régionaux (et de toute la structure de participation) était finalement résolue. Du 16 août 1972 au 21 juin 1973, elle avait fait l'objet de cinq versions d'un C.T. qui a été finalement écarté,[106] de trois importantes lettres du sous-ministre Martin et de trois réponses de Guy Messier,[107] de deux documents de direc-

---

102 - Martin à Messier, 5 décembre 1972 (MM-1155); Messier à Martin, 22 janvier 1973 (MM-1597); Martin à Messier, 5 février 1973 (MM-1378); Messier à Martin, 27 février 1973 (MM-1408); Martin à Messier, 2 avril 1973 (MM-1799); Messier à Martin, 25 avril 1973 (MM-1608).

103 - D'abord, le 8 novembre 1972: voir Claude Lemire, Lettre à Robert Girard, le 10 novembre 1972 (MM-1040). Puis, dans la semaine du 9 février 1973 (CE: PV-51, p. 2).

104 - Le 23 février 1973 (CE: PV-52, p. 3-4).

105 - CE: PV-57 (18 avril 1973), p. 3-4; Guy Messier, Lettre à Yves Martin: "Remboursement des frais de déplacement à Multi-Media", 25 avril 1973 (MM-1608).

106 - La 5e version (T-2628) est du 28 septembre 1972 (MM-1339).

107 - Voir supra, note 102.

tives de la part du secrétaire général Claude Lemire.[108] Elle avait été touchée au cours de 22 réunions du comité exécutif (sur 33 réunions tenues) et au cours de 12 réunions du comité de coordination (sur 20 réunions tenues). La solution adoptée comportait trois points principaux.

(a) Il n'est pas nécessaire que le Programme Multi-Media obtienne un C.T. particulier pour rembourser les frais de déplacement des personnes qui font partie de sa structure de participation. Ces frais de remboursement sont couvert par le C.T. concernant tous les comités du ministère de l'éducation.[109]

(b) Les comités régionaux de Multi-Media, de même que ses comités locaux et ses comités sous-régionaux, sont officiellement constitués lorsque le sous-ministre accepte la requête en ce sens signée par le coordonnateur régional et le coordonnateur général.[110]

(c) Les membres des comités ainsi constitués n'ont

---

108 - Claude Lemire, "Directive générale concernant le remboursement des frais de déplacement et de séjour des participants à la structure régionale de Multi-Media et les cas exceptionnels", le 17 avril 1973, 4 p. (MM-1568) -- Claude Lemire, "Procédure de régie interne", 10 mai 1973, 14 p. (MM-1792).

109 - Guy Messier, Lettre à Yves Martin: "Remboursement des frais de déplacement à Multi-Media", 25 avril 1973 (MM-1608); et Claude Lemire, "Procédure de régie interne", 10 mai 1973 (MM-1792).

110 - Claude Lemire, op. cit.

qu'à remplir les formules déjà en usage dans le ministère de l'éducation pour obtenir le remboursement de leurs frais.[111]

Telle fut la solution qu'au bureau central, à la fin-juin 19[illegible] on était trouvé au problème du remboursement des frais encourus par les membres de la structure de participation Multi-Media. Ce problème étant résolu, et le modèle opérationnel des comités régionaux étant déterminé, l'équipe du Saguenay/Lac-Saint-Jean pouvait dès lors procéder en toute sécurité à la mise en place du comité régional de cette région.

Déblocage final au niveau régional

1ère réunion du comité régional Sag-Lac

C'est le 26 juin 1973 que le comité régional du Saguenay/Lac-Saint-Jean tenait sa première réunion, à Jonquière, au bureau régional de Multi-Media.[112] Onze personnes choi-

---

111 - Ibid.

112 - Violette Dion, Note de service aux membres du comité régional et aux membres de l'équipe Multi-Media Sag/Lac: "Procès-verbal de la 1ère rencontre tenue le 26 juin 1973", 3 p., 2 juillet 1973 (MM-3610). -- Paul-André Cantin, Note de service à Guy Messier: "1ère réunion du CRMM au Sag/Lac", 2 p. (28 juin 1973) (MM-1850). -- Violette Dion, Convocation à la 1ère réunion du comité régional Multi-Media, (19 juin 1973), (MM-3610, notes annexées)

sies parmi les responsables des groupes de travail du programme y représentaient les sous-régions de Basse-Péribonka, du Bas-Saguenay Sud, du Grand-Brûlé, de Shipshaw-Valin, de Val-Jalbert-Ashapmouchouan. La sous-région d'Alma n'était pas représentée parce qu'aucun animateur de Multi-Media ne travaillait dans ce coin du Sag/Lac. La réunion fut présidée par le coordonnateur régional, Paul-André Cantin; et la plupart des membres de l'équipe régionale y assistaient, Violette Dion agissant comme secrétaire. Cette première réunion qui dura deux heures fut pour les membres du nouveau comité l'occasion de faire connaissance les uns avec les autres ainsi qu'avec l'équipe régionale du Programme, et d'obtenir des informations sur le Programme, en particulier sur le rôle de la structure de participation.

Avant la 1ère réunion

L'équipe régionale du Sag/Lac n'avait évidemment pas attendu la mi-juin 1973 pour entreprendre la mise en place de la structure de participation au Saguenay/Lac-Saint-Jean. A la suite de la résolution du comité de coordination lançant cette opération dans toutes les régions (supra, p. 48), l'équipe Sag/Lac avait reçu, en janvier 73, un dossier sur la question préparé par le secrétaire général, et dès le mois de février elle avait commencé à réfléchir à son propre plan d'action, abordant des questions telles que: "pourquoi ce

comité"? "combien doit-il y avoir de participants"? "comment procéder pour les élections"?[113] Les orientations de pensée de l'équipe du Sag/Lac, au début, ne concordaient pas parfaitement avec celles des autres équipes. Ainsi, en février 73, les équipes du Nord-ouest-québécois, de la Région Nord-de-Montréal, de la Région Sud-de-Montréal avaient opté pour la conception qui restreignait le droit de vote, à l'intérieur du comité régional, aux seuls représentants des comités locaux, les autres personnes étant considérées comme des personnes ressources.[114] Cette orientation nouvelle --nouvelle par rapport aux "Orientations principales" du 10 mai 1972 mais non par rapport aux idées du groupe TRI-- faisait problème au Saguenay/Lac-Saint-Jean, où les organismes éducatifs de la région avaient toujours cru qu'elles auraient leur mot à dire dans le développement de Multi-Media. L'équipe du Sag-Lac préférait la formule selon laquelle les représentants des organismes de la région siégaient au comité régional avec droit de vote mais en minorité.[115] Toutefois, la Commission administrative ayant sanc-

---

113 - Bulletin Le Lien, I, 3 (9 février 1973).

114 - CC: PV-21 (8 février 1973), p. 16.

115 - Paul-André Cantin, Note de service au comité de coordination: "Formation du comité régional Multi-Media"; 20 février 1973, p. 3-4 (MM-3597). -- CC: PV-21 (8 février 1973), p. 16; CC: PV-22 (21-22 février 1973), p. 16.

tionné le 7 mars 1973 (supra, p. 50-51) la nouvelle conception du comité régional, l'équipe du Sag/Lac l'accepta elle aussi. Sans trop de répugnance, car le souci de coordination avec les autres organismes qui inspirait l'attitude de Paul-André Cantin et de son équipe trouvait par ailleurs une certaine compensation dans la création récente du "Comité Richelieu", un comité suscité par le Bureau régional du ministère de l'éducation pour favoriser les échanges entre Multi-Media et les autres organismes intéressés à l'éducation des adultes dans la région. Ce comité avait tenu sa première réunion le 7 mars 1973 et cette rencontre s'était avérée fort encourageante. D'autre part, la DGEA commençait à proposer la formation d'un "Conseil régional de l'éducation des adultes", conseil qui devait, naturellement, inclure le Programme Multi-Media:[116] on pouvait ainsi présumer que advenant la création de ce conseil les organismes éducatifs de la région sentiraient moins le besoin de dire leur mot dans le comité régional de Multi-Media.[117]

Ayant accepté la conception officielle concernant la

---

116 - Service des bureaux régionaux, "Conseil régional de l'éducation des adultes", première version, 23 février 1973, 6 p. (MM-1495).

117 - CC: PV-22, p. 1.

composition du comité régional, l'équipe du Sag/Lac avait entrepris de mettre sur pied les comités locaux: un préalable nécessaire à la formation du comité régional. Cette opération fut lente et difficile, à cause du fait que, sur la question du remboursement des frais de déplacements pour les participants des comités locaux, l'équipe du Sag/Lac (comme toutes les autres d'ailleurs) ne put disposer de directives officielles et rassurantes qu'à partir du 10 mai 1973, alors que le secrétaire général remettait aux coordonnateurs régionaux son document intitulé: "Procédures de régie interne",[118] qui reprenait la "Directive générale" du 17 avril (supra, p. 54, note 108), en y ajoutant des procédures appropriées et des formules "ad hoc". De sorte que le nombre des comités locaux ne fit jamais, à cette époque, de grands progrès au Sag/Lac. Il y en avait 5 en décembre 1972.[119] En mai 1973,[120] on en comptait 6, dont 2 dans Val-Jalbert Ashapmouchouan et aucun dans Alma. Les comités locaux étant peu nombreux, il n'y eut pas lieu de constituer des comités sous-régionaux et les comités locaux élirent directement les mem-

---

118 - Claude Lemire, "Procédure de régie interne", 10 mai 1973, 14 p. (MM-1792).

119 - Supra, p. 47, note 81.

120 - Paul-André Cantin, Note de service à Guy Messier: 1ère réunion du CRMM au Sag/Lac", 2 p., 28 juin 1973, (MM-1850). -- Violette Dion, "Procès-verbal de la 1ère rencontre tenue le 26 juin 1973, 3 p., 2 juillet 1973 (MM-3610). -- CC: PV-27 (10 mai 1973), p. 4.

bres du comité régional, pour la première réunion du 26 juin 1973.

Depuis la 1ère réunion

Le 26 juin 1973, le comité régional, pièce centrale dans la structure de participation du Sag/Lac, prenait donc place dans la réalité comme on l'a signalé plus haut (supra, p. 55). Il faut noter, cependant, qu'il ne répondait pas encore parfaitement au modèle adopté par les hautes instances du Programme Multi-Media. Il n'avait pas encore de président élu: le coordonnateur régional présida l'assemblée du 26 juin, ainsi que les réunions suivantes, jusqu'au 27 novembre 1973, date de l'élection de Madame Thérèse Duchesne à la présidence du comité. D'autre part, le comité régional tel qu'il se présentait le 26 juin n'avait pas encore fait l'objet d'une reconnaissance officielle de la part du sous-ministre, comme le voulait le modèle adopté par Multi-Media. Ce n'est que le 20 octobre 1973 que le sous-ministre apposait sa signature à la requête concernant le comité régional du Sag/Lac.

Depuis lors, la structure de participation, au Saguenay/Lac-Saint-Jean, continue de se développer, non sans subir certaines fluctuations. A la fin de novembre 1973, le rapport du

coordonnateur général relève en plus du comité régional 12 comités locaux et 1 comité sous-régional.[121] En mai 1974, l'agent de la gestion financière de Multi-Media dans sa liste des comités approuvés par le sous-ministre relève, pour le Sag/Lac, outre le comité régional, 4 comités locaux et 1 comité sous-régional.[122] Au 30 juillet 1974, le même agent dénombre, en plus du comité régional, 2 comités sous-régionaux 4 comités locaux: tous approuvés par le sous-ministre.[123]

Le TABLEAU I, (infra, page 80), illustre l'état actuel (au 30 juillet 1974) de la structure de participation au Saguenay/Lac-Saint-Jean. Il situe cette structure dans l'ensemble des rouages régionaux du Programme Multi-Media dans cette région; et il permet de voir l'évolution de cet ensemble de rouages depuis la nomination du coordonnateur régional.

---

121 - Guy Messier, Note de service à la Commission administrative: "Rapport d'étape du développement du Programme sur le terrain", 4 décembre 1973, p. 25: Annexe: Liste des comités locaux du Sag/Lac. (MM-2471).

122 - Documentation de l'agent de la gestion financière, au secrétariat général.

123 - Ibid.

Notons enfin que la programmation 1974-75, telle qu'approuvée par la Commission administrative le 26 juin 1974 incite chacun des comités régionaux à s'adjoindre un sous-comité de l'information et un sous-comité terrain, le premier chargé de diffuser l'information sur Multi-Media, le second chargé de renseigner le comité régional sur les réalités de la région. Ces deux créations se feront bientôt, au Sag/Lac.

- III -

QUE PEUT-ON DEGAGER DE CE RECIT?

Que peut-on dégager de ces pages qui racontent l'implantation de la structure de participation au Saguenay/Lac-Saint-Jean?

Sag-Lac région difficile

Retraçant l'histoire de cette implantation, l'auteur de ces lignes, pour sa part, a été amené à rajuster certaines de ses idées. Il avait cru que le Saguenay/Lac-Saint-Jean constituait la région la plus facile pour l'implantation du Programme Multi-Media: parce que les ressources auxquelles Multi-Media se proposait de faire appel étaient déjà là, n'attendant que d'être mobilisées. L'animation, par exemple. Le Sag/Lac était la seule région où des animateurs avaient déjà l'expérience de l'animation liée à un projet éducatif: et pas à n'importe quel projet éducatif, mais à un projet éducatif patronné par le gouvernement. Tévec avait été cela. Multi-Media ne pouvait-il pas tabler là-dessus? Prenons aussi les média. La région était pourvue du réseau nécessaire de postes de télévision et de radio. Ces postes avaient l'expérience de la collaboration à un projet éducatif. Enfin, la participation. La population du Sag/Lac avait participé dans une mesure assez extraordinaire au projet Tévec: la population savait déjà ce que veut dire participer à sa propre formation; elle connaissait les

mécanismes où peut s'exercer la participation. Tout cela ne facilitait-il pas la mise en place de Multi-Media?

C'est ce que nous pensions. Mais on peut se demander si en vérité le Saguenay/Lac-Saint-Jean n'offrait pas le terrain le plus difficile; non pas qu'il fût hostile, mais à cause de certains schèmes pré-existants dans l'esprit des gens. On était familier avec l'idée d'un projet éducatif pour la masse et patronné par le gouvernement; mais le type de projet connu était axé sur un programme scolaire et l'obtention d'un diplôme, alors que Multi-Media était une intervention par projets personnels poursuivis en groupes. Il n'y avait pas qu'une idée nouvelle à faire accepter, mais à opérer un changement dans une idée connue. Cette difficulté se situait au niveau de la population et au niveau des animateurs. Au niveau de ce que l'on a appelé, au Sag/Lac, "le monde de l'éducation", c'est-à-dire les cadres des organismes scolaires de la région, une autre difficulté se présentait. Ce "monde de l'éducation" avait lui aussi réfléchi sur l'expérience Tévec, il avait pris connaissance très tôt du rapport du comité d'implantation de la télévision éducative et il estimait qu'il pouvait offrir un apport important dans l'implantation de Multi-Media, en particulier de ses structures. Au surplus, face à cette attitude dans "le monde de l'éducation"

et face à ces schèmes pré-existants dans la population et chez les animateurs, il faut bien avouer que la direction du Programme Multi-Media a été lente à proposer son plan d'opérationnalisation. Pas étonnant dès lors que la mise sur pied d'une structure aussi importante que le comité régional se soit avérée lente, et extrêmement laborieuse, comme on l'a vu dans les pages du présent récit.

Longs délais au bureau central

"La direction du Programme Multi-Media a été lente à proposer son plan d'opérationnalisation", disions-nous. C'est là une autre observation que justifie particulièrement la section intitulée: "Le bureau central met au point sa conception des structures régionales" (<u>supra</u>, p. 40-55). Le travail de mise au point d'une conception opérationnelle de la structure régionale, commencé vers la fin-octobre 1971 dans l'équipe opérationnelle du bureau central (par la préparation des synthèses présentées dans le document: <u>Multi-Media: du projet au programme</u>), s'est terminé le 21 juin 1973, à la Commission administrative, par l'acceptation du modèle qui présentement inspire l'action du Programme. Quant au remboursement des frais encourus par les membres de la structure de participation, l'acceptation du principe, l'adoption d'une procédure et la mise en marche des mécanismes nécessaires ont exigé des discussions

échelonnées du 16 août 1972 au 21 juin 1973. On pourrait épiloguer longtemps pour expliquer, justifier ou blâmer ces longs délais. Nul mieux que le comité de coordination ne pourrait entreprendre avec compétence une réflexion sur ce point.[1]

Perspectives de travail

Le TABLEAU I (<u>infra</u>, p. 80) révèle que la structure de participation prend une forme de plus en plus nette et ferme, au Sag/Lac, et qu'elle tend à se compléter. Que reste-t-il à faire? Une première réponse à cette question se trouve dans la Programmation de Multi-Media pour 1974-1975. Selon cette programmation, un effort général doit être entrepris dans toutes les régions du Programme afin d'augmenter le nombre des comités locaux. Pour le Sag/Lac, chaque animateur est censé former 5 comités locaux, à l'automne 74.[2]

---

1 - Depuis le 31 juillet 1974 (terme de la période considérée dans le présent document) jusqu'à la mi-janvier 1975 (moment de la diffusion) bien des faits ont démontré que le paiement des frais de déplacement des membres de la structure de participation --malgré les procédures bien conçues et bien établies en mai 1973-- ont subi de nombreux retards, qui ont exaspéré les participants. Des délais d'exécution se sont ajoutés aux délais de conception et d'opérationnalisation. Il y a là aussi matière à réflexion pour le comité de coordination. Pendant combien de temps une entreprise, excellente au niveau de la conception peut-elle résister aux effets nocifs des déficiences pratiques?

2 - <u>Programmation 74-75, Multi-Media</u>, 25 juin 1974: 1.1.1.

Et ces c[illegible]tés locaux doivent être amenés à "assumer des tâches nouvelle[illegible]celles que l'instrumentation des groupes de travail et la f[illegible]ation des leaders".[3] La Programmation 74-75 affirme aussi q[illegible], "dans toutes les régions, il faut créer de nouveaux comités sous-régionaux",[4] et elle prévoit que 7 seront créés au Sag/Lac, à l'automne. Enfin, au niveau du comité régional, la Programmation demande que ce comité soit pourvu de deux sous-comités, à savoir un sous-comité de l'information, pour assurer la diffusion de l'information sur Multi-Media, et un sous-comité "terrain", chargé de fournir au comité régional des renseignements sur les ressources du milieu et sur les activités des autres intervenants.[5] Le comité régional doit aussi, au cours de l'année 74-75, s'engager dans des tâches qui sont de nature à le consolider dans son leadership, comme d'établir des politiques et des pratiques concernant le fichier régional des usagers de Multi-Media, les personnes-ressources, les inter-relations entre l'équipe régionale et le comité régional.[6]

---

3 - Loc. cit.

4 - Ibid., 1.1.2.

5 - Ibid., 1.2.1; 1.2.2.

6 - Ibid., 1.1.3.

Outre la Programmation 74-75, un autre document peut guider la réflexion sur l'orientation des structures régionales au Sag/Lac, à savoir: le rapport de la recherche organisée par le service de recherche de Multi-Media sur la participation dans le Programme.[7] Ce rapport, préparé par SORECOM, n'expose sans doute pas les desiderata particuliers du comité régional du Sag/Lac mais rassemblant les remarques de représentants de tous les comités régionaux, il souligne des sentiments qu'en toute probabilité l'on retrouve même au comité régional du Sag/Lac. Telle, par exemple, une certaine frustration par rapport au pouvoir décisionnel de la structure de participation. L'auteur du rapport croit opportun d'ajouter "qu'il s'agit là d'un point central de la réflexion de Multi-Media s'il veut assurer le "moral de ses troupes" pour les jours à venir". [8]

---

7 - SORECOM, "Etude théorique et empirique de la participation", 87 p., août 1974, (MM-3511).

8 - Ibid., p. 78

RESUME

Chronologie - tableau récapitulatif

Pour présenter sommairement les données concernant l'implantation des structures régionales de Multi-Media au Saguenay/Lac-Saint-Jean, voici une chronologie des principaux faits. Elle sera suivie immédiatement d'un tableau qui, illustrant visuellement l'état des rouages régionaux de Multi-Media au Sag/Lac, à différentes dates, permet de saisir le développement progressif de la structure de participation.

1969-70

- 12 décembre 1969

  Le sous-ministre Yves Martin, forme le "Comité d'implantation de la télévision éducative pour la formation des adultes". Des ex-Tévécois font partie de ce comité.

- Année 1970

  Groupés dans le "Comité de stratégie" (qui s'appelle aussi, à partir de juin 1970, "Centre d'action sociale et culturelle"), des ex-membres de la structure de participation de Tévec suscitent aux quatre coins du Sag/Lac des groupements qui perpétuent dans la population ce qu'avait incarné Tévec, à savoir: Le souci du développement éducatif et le souci de mettre à profit, à cette fin, les ressources éducatives locales.

- 17 juillet 1970

  Le comité d'implantation de la télévision éducative remet

au sous-ministre Yves Martin son rapport intitulé: Projet Multi-Media de formation pour le développement des ressources humaines du Québec, 2 vol.

- 2 décembre 1970

Le conseil des ministres donne un accord de principe au projet Multi-Media, tel que décrit dans le Mémoire présenté par le ministre de l'éducation.

1971

- 16 février 1971

Le ministre Saint-Pierre annonce que le système Multi-Media se mettra en marche bientôt dans la région de Montréal et dans la région du Nord-Ouest du Québec. Il ne mentionne pas le Saguenay/Lac-Saint-Jean.

- 10 mars 1971

Le Conseil des ministres adopte l'arrêté en conseil no 905 créant la Commission administrative de Multi-Media.

- 15 mars 1971

Conférence de presse du ministre Saint-Pierre annonçant la création du programme Multi-Media. Il ne mentionne encore que deux régions: Montréal et le Nord-Ouest du Québec. Mais il ajoute que vu les pressions du milieu il songe à ajouter le Saguenay/Lac-Saint-Jean. Le CASC organise un mouvement de pression sur le ministre afin de l'amener à inclure le Sag/Lac dans les régions inaugurales du nouveau programme. Les organismes éducatifs de la région agissent dans le même sens.

• 23 avril 1971

Le Comité de stratégie écrit au ministre Saint-Pierre le priant de former un conseil régional en vue de l'implantation de Multi-Media.

• 19 juin 1971

Formation, sous la présidence de M. Roger Bellavance, directeur général de la CSR Louis-Hémon, du "Comité régional d'étude de Multi-Media", groupant les quatre directeurs généraux et les quatre DEA des CSR de la région. Objectif de ce comité: définir à quelles conditions les CSR collaboreront avec Multi-Media.

• 22 juin 1971

Conférence de presse du ministre de l'éducation. Il fait connaître les noms des membres de la Commission administrative et le nom du coordonnateur général. Le programme Multi-Media s'implantera aussi, assure le ministre, dans la région du Saguenay/Lac-Saint-Jean.

• Juillet-novembre 1971

L'équipe opérationnelle aborde plusieurs fois, au cours de ses réunions, la question des structures régionales.

• 26-27 juillet 1971

Première visite du coordonnateur général de Multi-Media (M. Jean-Jacques Noreau) au Sag/Lac. Il est accompagné de M. Claude Lortie, responsable des relations publiques de Multi-Media (et ex-délégué régional de Tévec).

• 4 octobre 1971

Deuxième visite du coordonnateur général de Multi-Media au Sag/Lac, en compagnie de M. Jacques Cayer (du bureau

des relations publiques de Multi-Media).

• 25 octobre 1971

Le Comité de stratégie, réuni à Alma, propose la formation d'un comité régional de Multi-Media "qui soit représentatif du milieu", et ayant un mandat de six mois. Le même jour, à Jonquière, la CSR Lapointe adopte, elle aussi, une formule de "conseil régional de Multi-Media". Le Comité de stratégie obtient bientôt des appuis de la part de divers organismes régionaux.

• 20 novembre 1971

Journée d'étude sur Multi-Media, à Jonquière, journée organisée par l'ICEA. Les responsables de Multi-Media y lancent le document de consultation intitulé: Multi-Media: du projet au programme. Ce document propose, en Annexe, trois hypothèses d'aménagement des structures régionales.

• 17 décembre 1971

Comme formule de conseil régional pour Multi-Media, le CRPMM opte, moyennant quelques modifications, pour l'Hypothèse I" qui figurait dans le document de travail présenté par la Commission administrative le 20 novembre. Le Comité de stratégie se dissocie alors du CRPMM. Le 13 janvier 1972, il obtiendra de M. Jean-Marie Beauchemin, sous-ministre responsable du dossier de Multi-Media, l'assurance que le conseil régional ne sera pas formé sans que la Commission administrative n'ait à se prononcer sur cette question.

1972

• 11 janvier 1972

M. Guy Messier devient coordonnateur général de Multi-Media.

- 24 janvier 1972

  M. Paul-André Cantin commence à travailler pour Multi-Media, comme responsable régional au Saguenay/Lac-Saint-Jean.

- 17-18 février 1972

  Le coordonnateur général, M. Messier, fait une tournée au Saguenay/Lac-Saint-Jean.

- Fin février 1972

  L'équipe d'animation du Sag/Lac est constituée.

- Mi-mars 1972

  Le CRPMM exprime publiquement, dans la presse, et en particulier au sous-ministre Beauchemin, plusieurs reproches qu'il croit opportun d'adresser à M. Messier responsable du programme Multi-Media. Les journaux notent un malaise regrettable entre les responsables de Multi-Media, les organismes du réseau scolaire et les futurs usagers de Multi-Media.

- 24 avril 1972

  Au Manoir du Saguenay, à Arvida, table ronde où, sur l'invitation du CRD, se rencontrent les dirigeants de Multi-Media (M. Messier, M. Cantin, accompagnés de M. Rhainds) et les représentants du CRPMM. À cette occasion, M. Cantin présente les animateurs qui constituent l'équipe de Multi-Media au Sag/Lac. M. Messier fait savoir que sur la question du futur conseil régional du Programme, la Commission administrative incline vers une conception impliquant une représentation majoritaire des usagers dans cette structure. Les hostilités cessent.

- 10 mai 1972

  La Commission administrative adopte les "Principales orientations" du Programme Multi-Media. Elle accepte une conception impliquant un "Conseil régional" et un "Bureau de direction régional". Le conseil est formé majoritairement des représentants des comités locaux, choisis à l'occasion de réunions sous-régionales.

- 30 août 1972

  La Commission administrative prend connaissance du rapport du groupe TRI, intitulé: "Multi-Media: un programme d'éducation permanente, moderne, d'abord à l'intention des défavorisés". La conception du "conseil régional" y est un peu différente de celle qui a paru dans les "Principales orientations" du 10 mai, mais la Commission ne se prononce pas sur cette partie du rapport.

- 12 septembre 1972

  M. Lucien Parent est nommé membre de la Commission administrative de Multi-Media.

- 2 décembre 1972

  Mme Thérèse Duchesne prend place au sein de la Commission administrative, comme représentante de la population. Elle est le premier membre nommé à la Commission administrative après avoir été désigné par les participants d'une région, en l'occurence le Sag/Lac.

- 3 décembre 1972

  On relève au Sag/Lac, cinq comités locaux.

1973

• 12 janvier 1973

Le comité de coordination décide de s'attaquer --pour les résourdre enfin-- aux problèmes concrets de la formation des conseils régionaux. Le travail portera sur deux points: (a) la mise au point d'un modèle du conseil régional (voir 21 juin 1973); (b) la mise au point d'une procédure de remboursement des frais pour les membres de la structure de participation (voir 25 avril et 10 mai 1973).

• 7 mars 1973

-- La Commission administrative adopte une résolution voulant que, dans chacune des cinq régions de Multi-Media, soit constitué un comité régional. Dans ces comités régionaux, seuls les représentants des usagers du Programme auront droit de vote.

-- Première réunion du comité Richelieu à Jonquière.

• 25 avril 1973

Lettre de M. Messier au sous-ministre Yves Martin: Multi-Media accepte les propositions de M. Martin concernant le remboursement des frais de déplacement des membres de la structure de participation. Les comités de Multi-Media devront être reconnus par le sous-ministre comme des comités du ministère de l'éducation.

• 10 mai 1973

Le secrétaire général, M. Claude Lemire, communique aux équipes régionales, sous le titre: "Procédure de régie interne", les directives concernant les procédures à suivre pour obtenir le remboursement des frais de déplacement des membres de la structure de participation.

• 21 juin 1973

La Commission administrative accepte de modifier les "Principales orientations" du 10 mai 1972 en ce qui concerne la composition et les fonctions du "comité régional". Le modèle qui va servir à la création des comités régionaux est au point. Les équipes régionales en avaient déjà pris connaissance par le document de Guy Messier et Bernard Buisson que la Commission avait approuvé le 16 mai 1973, sous le titre: "La structure de participation de Multi-Media.

• 26 juin 1973

Première réunion, à Jonquière, du comité régional du Sag/Lac. Le comité n'a pas encore obtenu la reconnaissance du sous-ministre. Il n'entreprend pas tout de suite d'élire son président. Le Sag/Lac compte alors 6 comités locaux, mais aucun n'a encore été sanctionné par le sous-ministre.

• 20 octobre 1973

Le sous-ministre Yves Martin reconnaît le comité régional du Sag/Lac.

• 27 novembre 1973

Le comité régional du Sag/Lac élit son premier président: Mme Thérèse Duchesne.

1974

• 30 janvier 1974

Le conseil des ministres adopte l'arrêté en conseil 298-74 concernant la Commission administrative et certaines autres structures de Multi-Media. Cet arrêté entrera en vigueur le 1er mars 1973.

- 28 mars 1974

  Première réunion à Québec de la Commission administrative remodelée selon l'arrêté en conseil no 298, du 30 janvier 1973. Dans sa nouvelle forme la Commission administrative comprend une majorité de représentants des usagers de Multi-Media.

- 24 mai 1974

  Le sous-ministre Pierre Martin reconnaît les comités locaux du Lac Bouchette, de Laterrière, de Saint-André, de Saint-Pierre; et le comité sous-régional Ashapmouchouan-Val-Jalbert. Ce sont les premiers comités (outre le comité régional) à recevoir la reconnaissance officielle du sous-ministre.

- 26 juin 1974

  La Commission administrative approuve la Programmation 74-75. Cette programmation demande que la Commission administrative et les comités régionaux s'adjoignent chacun un sous-comité de l'information et un sous-comité-terrain.

- 30 juillet 1974

  Le sous-ministre Pierre Martin approuve le comité sous-régional de la vallée Mistassini.

TABLEAU I

ETAT DES ROUAGES REGIONAUX DE MULTI-MEDIA AU SAG-LAC

A DIVERSES DATES[a]

Dates	Rouages établis
Fin janvier 1972[b]	[c]
Fin février 1972[d]	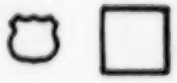
Fin décembre 1972[e]	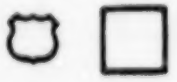

a - Les dates choisies sont tout simplement des dates pour lesquelles on trouve des données.

b - Source: Documentation du secrétariat général

c - Légende: Coordonnateur régional

Equipe régionale

Comité régional

Comité sous-régional

Comité local

Le chiffre à l'intérieur d'une figure indique le nombre, v.g. signifie 4 comités locaux.

d - Moment où l'équipe du Sag-Lac fut complétée. Source: documentation du secrétariat général.

e - Source: Progrès-Dimanche, 3 décembre 1972: "Cinq comités Multi-Media".

TABLEAU I (suite)

Dates	Rouages établis
Fin mai 1973[f]	
26 juin 1973[g]	
20 octobre 1973[h]	
27 novembre 1973[j]	
24 mai 1974[k]	

f - Source: CC: PV-27 (10 mai 1973), p. 4; Paul-André Cantin. Note de service à Guy Messier: "1ère réunion du CRMM au Sag-Lac", 2 p., 28 juin 1973, (MM-1850).

g - Date de la 1ère réunion du comité régional du Sag-Lac. Source: Cantin, Paul-André, op. cit.

h - Date de la reconnaissance du comité régional par le sous-ministre. Source: documentation de l'agent de la gestion financière, au secrétariat général.

i - Les figures ombrées indiquent qu'il s'agit de comités reconnus par le sous-ministre.

j - Date de l'élection du président du comité régional. Source: Guy Messier, Note de service à la Commission administrative: "Rapport d'étape du développement du programme sur le terrain", 4 décembre 1973, Annexe, (MM-2471).

k - Date de la première reconnaissance, par le sous-ministre, de comités locaux du Sag-Lac. Source: documentation de l'agent de gestion financière, au secrétariat général.

TABLEAU I (suite)

Dates	Rouages établis
30 juillet 1974[m]	

m - Source: documentation de l'agent de la gestion financière, au secrétariat général.

PRINCIPALES SOURCES

A. PROCES-VERBAUX

-- Procès-verbaux de la commission administrative du Programme Multi-Media, n. 1-28 (29 juin 1971 - 31 octobre 1973.

-- Procès-verbaux du comité exécutif du Programme Multi-Media, n. 1-75 (5 octobre 1971 - 31 octobre 1973).

-- Procès-verbaux du comité de coordination du Programme Multi-Media, n. 1-33 (12 avril 1972 - 2 novembre 1973).

-- Procès-verbaux du comité régional Multi-Media, au Saguenay/Lac-Saint-Jean; réunions suivantes: 26 juin 1973, 17 septembre 1973, 6 novembre 1973, 27 novembre 1973.

-- Procès-verbaux du comité de stratégie (de Tévec): diverses réunions, du 22 avril 1970 au 12 décembre 1971.

-- "Extraits des minutes des procès-verbaux du comité régional provisoire de Multi-Media au Saguenay/Lac-Saint-Jean", 5 p., 21 juin 1972, (MM-643).

B. ARTICLES DE JOURNAUX ET DOCUMENTS DIVERS

"Alma se prépare à accueillir le programme Multi-Media", Le Soleil, 13 novembre 1971.

"Après Tévec, pourquoi pas Multi-Media?" Le Soleil, 25 mars 1971.

Arrêté en conseil no 905, "Concernant la création d'une commission administrative pour le programme Multi-Media de formation pour le développement des ressources humaines du Québec", 10 mars 1971, (MM-90).

Arrêté en conseil 298-74 "concernant la commission administrative du programme Multi-Media et certaines autres structures de fonctionnement du programme Multi-Media d'éducation des adultes". 30 janvier 1974, 4 p.

"Autre pression concernant Multi-Media", Le Soleil, 22 mars 1971.

"Au Saguenay/Lac-Saint-Jean, les projets sont nombreux", Le Progrès régional, 5 juillet 1972

BHERER, Isabelle,"A propos de Multi-Media" (lettre ouverte), La Voix, 6 avril 1972

BLAIS, Marc, "Programme Multi-Media: état du budget et des engagements au 22 juillet 1974, état des dépenses au 30 juin 1974, liste des comités approuvés par le sous-ministre au 22 juillet 1974", 19 p. (23 juillet 1974), (MM-3296)

BLAIS, Marc, "Programme Multi-Media: listes des membres des comités, au 1er septembre 1974", 15 p., 5 septembre 1974, (MM-3518)

BLAIS, Marc, "Programme Multi-Media: structure de participation, rapport au 26 août 1974", 12 p., 30 août 1974, (MM-3480)

BOIES, Gérard, Lettre à M. Jean-Marie Beauchemin, le 25 mai 1972, 2 p., (MM-629)

BOUCHARD, Benoit, Circulaire "aux organismes" (sur les positions du Comité de stratégie), 30 octobre 1971, 2 p., (MM-3199)

BOUDREAULT, Henri, Circulaire aux CSR: le centre de documentation de l'ère nouvelle, 13 septembre 1971, 1 p., (MM-3197)

BOURGAULT, Jacques, "Multi-Media: organigramme de participation", 1 p., 5 mars 1974, (MM-2829)

CANTIN, Paul-André, Note de service à M. Guy Messier: "Le CRPMM", 11 mars 1972, 3 p., (MM-489)

CANTIN, Paul-André, Note de service à M. Guy Messier: "1ère réunion du CRMM au Sag/Lac", 2 p., 28 juin 1973, (MM-1850)

CANTIN, Paul-André, Note de service au comité de coordination: "Formation du comité régional Multi-Media", 4 p., 20 février 1973, (MM-3597)

CAYER, Jacques, Note à l'équipe opérationnelle, 15 octobre 1971, 2 p., (MM-173)

CHARBONNEAU, Robert, "CRMM provisoire du Saguenay/Lac-Saint-Jean: rapport de consultation", 2 p., 24 décembre 1971, (MM-3166)

"Chicoutimi: Multi-Media", Le Soleil, 18 mai 1971

"Cinq comités Multi-Media", Progrès-Dimanche, 3 décembre 1972

COLLARD, Marcel, "La CSR Lapointe pose le premier pas vers le projet Multi-Media", Le Soleil, 26 octobre 1971

COLLARD, Marcel, "M. Gaston Rhainds craint l'appropriation du projet Multi-Media par les CSR", Le Soleil, 27 octobre 1971

COLLARD, Marcel, "Multi-Media: les structures régionales ne doivent pas être imposées", Le Soleil, 30 octobre 1971

COLLARD, Marcel, "Multi-Media aura sa table de travail régionale", Le Soleil, 24 mars 1972

COLLARD, Marcel, "Multi-Media craque...mais...", Le Soleil, 25 mars 1972

COLLARD, Marcel, "Multi-Media: le CRD entend pcur suivre son rôle de conciliateur", Le Soleil, 25 avril 1972

Comité d'implantation de la télévision éducative pour la formation des adultes, Projet Multi-Media de formation pour le développement des ressources humaines du Québec, 2 vol.

Comité régional d'étude sur Multi-Media, "Multi-Media Saguenay/Lac-Saint-Jean" (une formule de structure régionale), 9 novembre 1971, 4 p., (MM-3200)

Contenus et déroulement de l'Opération Sensibilisation, 3 p., 25 octobre 1971, (MM-194)

C.T. 61077: Pour engagement d'occasionnels afin de constituer des équipes régionales ($227,000), 12 janvier 1972 (documentation de l'agent de gestion financière, au secrétariat général).

C.T. 2628: Pour frais de déplacement ($46,964), 28 septembre 1972, 5 p., (MM-1339)

COUPAL, Claude, "Les projets courts": Document de travail n. 1 (6 décembre 1972), 16 p., (MM-1149)

DESGAGNE, Roch, "Resterons-nous des cobayes et des colonisateurs?" Progrès-Dimanche, 21 mars 1971

DION, Violette, Convocation à la 1ère réunion du comité régional Multi-Media", (19 juin 1973), (documentation de l'équipe du Sag/Lac)

FORTIN, Jean-Marie, Lettre à M. Roger Bellavance, le 16 août 1971, 1 p., (MM-3178)

GAGNON, Martha, "Multi-Media 72, un projet moins utopique, une résistance moins grande", Le Progrès régional, 5 juillet 1972

GIRARD, Lionel, "Sommaire de la rencontre Multi-Media, le 17 février 1972", 1 p., 25 février 1972, (MM-488)

GIRARD, Robert, Lettre à M. Réal Michaud, 27 septembre 1972, 2 p., (MM-930)

GREGOIRE, Claude, "Multi-Media: un outil important de changement", Progès-Dimanche, 17 octobre 1971

Groupe de travail du comité de coordination, "Multi-Media: un programme d'éducation permanente, moderne, d'abord à l'intention des défavorisés", 135 p., 15 août 1972, (MM-798)

"Guy Messier s'avoue prêt à discuter avec les membres du conseil régional provisoire", Le Soleil, 24 mars 1972

"Inquiétudes face à Multi-Média", Le Soleil, 22 mars 1972

"Journée Multi-Media", Le Soleil, 19 novembre 1971

"L'AFEAS convaincu de l'utilité de Multi-Media", Le Soleil, 25 mars 1972

"La présence de Multi-Media provoquera la présence d'une quinzaine d'animateurs", Le Soleil, 26 novembre 1971

LAROUCHE, Denise, "Tévec, un désastre?" (lettre ouverte), Le Soleil, 1er avril 1972

LEBLANC, Gérald, "Le nouveau Multi-Media bien accueilli par la population", Le Devoir, 22 novembre 1971

"Le Cercle des Fermières s'adresse au gouvernement", Progrès-Dimanche, 11 avril 1971

LECLERC, Jean-Claude, "Multi-Media prépare le Ministère de l'éducation permanente", Le Devoir, 10 octobre 1972

Le Lien (Bulletin de l'équipe du Sag/Lac), I, 3

LEMIRE, Claude-P., "Directive générale concernant le remboursement des frais de déplacement et de séjour de participants à la structure régionale de Multi-Media et les cas exceptionnels", 4 p., 17 avril 1973, (MM-1568)

LEMIRE, Claude-P., Lettre à M. Robert Girard: "Confirmation concernant le remboursement des frais de séjour et de déplacements...", 10 novembre 1972, 1 p., (MM-1040)

LEMIRE, Claude, "Procédures de régie interne", 10 mai 1974, 14 p., (MM-1792)

LESAGE, Gilles, "Multi-Media retardé de 9 mois", Le Devoir, 23 juin 1971

"L'opération Tévec sera poursuivie", Montréal-Matin, 19 décembre 1970

LORTIE, Claude, "Appréciation des rencontres effectuées dans la région de Chicoutimi, les 26 et 27 juillet 1971", 3 p., 28 juillet 1971, (MM-110)

MARTIN, Yves, Lettre à M. Guy Messier: "C.T. no 2628: remboursement des frais de déplacement à Multi-Media", 5 février 1973, 2 p., (MM-1378)

MARTIN, Yves, Lettre à M. Guy Messier: "Remboursement des frais de déplacement à Multi-Media", 2 avril 1973, 2 p., (MM-1799)

MARTIN, Yves, Lettre à M. Guy Messier: "Remboursement des frais de déplacement à Multi-Media", 5 décembre 1972, 2 p., (MM-1155)

"Mémoire du ministre de l'éducation au conseil des ministres", 7 p., 24 novembre 1970, (MM-6)

MESSIER, Guy, "Comités Multi-Media et conseils Multi-Media provisoires", 3 p., 1 mars 1972, (MM-412)

MESSIER, Guy, et BUISSON, Bernard, "La structure de participation de Multi-Media, le 16 mai 1973, 11 p., (MM-1625)

MESSIER, Guy' Instances régionales", 3 p., 30 novembre 1971, (MM-234)

MESSIER, Guy, Note de service à la commission administrative: "Rapport d'étape du développement du Programme sur le terrain", 25 p., 4 décembre 1973, (MM-2471)

MESSIER, Guy, Lettre à M. Yves Martin: "Frais de déplacement des participants", 22 janvier 1973, 1 p., (MM-1597)

MESSIER, Guy, Lettre à M. Yves Martin: "Remboursement des frais de déplacement à Multi-Media", 27 février 1973, 4 p., (MM-1408)

MESSIER, Guy, Note de service à M. Jean-Marie Beauchemin (ier juin 1972): "La lettre de Gérard Boies du 25 mai 1972", 1 p., (MM-630)

MESSIER, Guy, Note de service au comité de coordination (30 mai 1972): "Stratégie d'implantation des futurs comités Multi-Media", 1 p., (MM-628)

MESSIER, Guy, Note de service au comité exécutif (2 mars 1973): "Création des conseils régionaux", 4 p. + annexe de 4 p., (MM-1427)

MESSIER, Guy, "Rapport du coordonnateur général à la commission administrative", 15 décembre 1972, 29 p., (MM-1131)

"M. Gaston Rhainds critique la lutte menée contre Multi-Media" Le Soleil, 31 mars 1972

"M. Messier coordonnera Multi-Media", Le Soleil, 13 janvier 1972

Multi-Media: du projet au programme. Bulletin officiel du ministère de l'éducation, supplément no 10, 20 novembre 1971, 45 p., (MM-218)

"Multi-Media: priorité à la région", Progrès-Dimanche, 23 mai 1971

Multi-Media 72; Québec: ministère de l'éducation, 29 juin 1972, 21 p., (MM-732)

PARADIS, Gilles, "Le programme Multi-Media est en marche dans la région", Le Soleil, 28 juillet 1971

PARENT, Lucien, "Politique expérimentale concernant les services éducatifs d'aide personnelle et d'animation communautaire pour l'année 1972-1974", 2 p., 15 août 1972, (MM-799a)

PLANTE, Gérard, "Comité régional du Saguenay/Lac-Saint-Jean", 1 p., 23 novembre 1973, (MM-2382)

PLANTE, Gérard, "Les comités locaux de Multi-Media au 10 juillet 1973", 2 p., 10 juillet 1973, (MM-2378)

"Principales orientations de Multi-Media, telles que votées par la commission administrative, à sa réunion du 10 mai 1972, 21 p., 22 mai 1972, (MM-560)

PROVOST, Gilles, "Décision imminente? Tévec serait étendu à tout le Québec", Le Devoir, 1er septembre 1970

PROVOST, Gilles, "Multi-Media se mettra en marche d'ici un mois", Le Devoir, 17 février 1971

SAINT-PIERRE, Guy, "Conférence de presse du ministre de l'éducation: Projet Multi-Media", lundi 15 mars 1971, Montréal (texte inclus dans la pochette de presse de la conférence), 6 p., (MM-21)

SAINT-PIERRE, Guy, Lettre à M. Jean-Marie Fortin, le 3 mai 1971, 1 p., (MM-3164)

"Table ronde des autorités scolaires et de Multi-Media", Le Soleil, 19 mars 1972.

C. ENTREVUES

-- Entrevue de M. Jean-Jacques Noreau, accordée à Gérard Plante, le 25 novembre 1971, à Québec (cassette)

-- Entrevue de M. Paul-André Cantin, accordée à Gérard Plante, le 23 avril 1974, à Jonquière (notes manuscrites)

-- Entrevue de M. Gaston Rhainds, accordée à Gérard Plante, le 22 avril 1974, à Jonquière (notes manuscrites)

-- Entrevue de M. Léonce Girard (accompagné de M. Gaston Rhainds et M. Paul-André Cantin), accordée à Gérard Plante, le 23 avril 1974, à Jonquière (notes manuscrites).